



## La francophonie en Afrique : quel avenir ?

Colloque organisé à l'Assemblée nationale  
sous la présidence de M. Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale  
en partenariat avec l'Institut français des relations internationales (IFRI)

24 juin 2010



## Ouverture du colloque

### Présidence de M. Bernard Accoyer

**M. Bernard Accoyer**, *président de l'Assemblée nationale* – Je suis très heureux de vous accueillir dans cette salle Victor Hugo à l'occasion de l'ouverture du colloque « La francophonie en Afrique : quel avenir ? », organisé par l'Assemblée nationale et par l'IFRI, l'un des plus importants centres de recherche français sur les questions internationales. La présence parmi nous de nombreux parlementaires témoigne du vif intérêt pour l'Afrique qui persiste au sein de nos assemblées, contrairement à ce que l'on a pu prétendre. Je salue également les ambassadeurs présents, dont plusieurs représentent des pays d'Afrique non francophone, ainsi que les responsables d'organisations non gouvernementales, les universitaires et les chercheurs, venus parfois de très loin pour partager leur expérience. Cette manifestation est l'occasion pour l'Assemblée nationale de s'associer pleinement aux célébrations du Cinquantenaire des indépendances africaines.

Le thème retenu – « l'avenir de la francophonie en Afrique » – dépasse largement la question des relations franco-africaines, lesquelles feront toutefois l'objet d'une table ronde. Ce forum portera pour l'essentiel sur la francophonie en Afrique, dans ses aspects culturels et linguistiques, mais également institutionnels, politiques et économiques. A cet égard, le soutien et les conseils du Président Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, ont été très précieux.

Un an après la réunion, dans l'hémicycle, de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, cette journée d'échanges et de débats permettra de confirmer que la francophonie n'est pas un simple repli nostalgique ou identitaire, mais bel et bien une ouverture sur le monde, une réalité vivante – et une priorité. Les Parlements francophones ont un rôle important à jouer pour favoriser la paix et la démocratie dans l'espace francophone. Ils sont les vecteurs naturels des valeurs proclamées voici une décennie dans la déclaration de Bamako. De même, peu d'actions sont plus susceptibles de contribuer au renforcement de l'Etat de droit que l'appui aux Parlements. Ainsi, en dépit des difficultés budgétaires actuelles, l'Assemblée

nationale entend poursuivre le développement de sa politique de coopération interparlementaire, en particulier en direction de l'Afrique subsaharienne francophone.

J'invite les participants à ce colloque à s'exprimer en toute franchise. Cet anniversaire doit être l'occasion d'analyser le passé et d'interroger l'avenir, avec lucidité et objectivité. L'Afrique, loin des clichés et des stéréotypes, est un continent dont les atouts, à l'heure de la mondialisation, sont incontestables. Elle doit être soutenue sans réserve afin de prendre sa juste place dans la gouvernance mondiale. Les valeurs de la francophonie doivent y être défendues afin de construire avec la France un espace de solidarité au service de la diversité culturelle, de la paix, de la démocratie et du développement.

**M. Thierry de Montbrial**, *directeur général de l'IFRI* – Je tiens d'emblée à remercier sincèrement le Président de l'Assemblée nationale de nous permettre – c'est un grand honneur – d'organiser ce colloque et de nous accueillir si chaleureusement, ainsi que le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui incarne mieux que quiconque l'ambition de la francophonie, et M. Jacques Toubon, devenu un monument à lui seul – quoique pas encore classé.

La francophonie est un concept magnifique et d'une richesse extraordinaire, mais il convient de clarifier les potentialités qu'il recèle. Outre la question de la langue, naturellement cruciale, se pose celle de la culture. Il faut également penser ce concept en termes politiques. Ainsi, l'Union européenne va peu à peu élaborer une politique étrangère et de sécurité commune aux ambitions croissantes. Quel pays de l'Union plus que la France, et quelle organisation plus que la Francophonie sont en mesure de donner une dimension francophone véritable à l'Union européenne dans son ensemble ? La Francophonie n'est pas l'organisation poussièreuse que certains dénoncent. Au contraire, c'est une organisation pleine d'avenir, à condition de la conduire sur les voies appropriées. A cet égard, le fait que le Président Abdou Diouf en soit le Secrétaire général est une chance extraordinaire.

L'Afrique, d'autre part, n'est plus le continent perdu que l'on a décrit pendant longtemps. Aujourd'hui, elle se révèle à tous comme un continent riche de promesses et de potentialités. A preuve, des chefs d'entreprises de toutes nationalités inscrivent leur action dans une Afrique qui se développe. Cependant, elle est soumise à une série de dangers, particulièrement une forme de domination nouvelle. La France et, plus généralement, la Francophonie peuvent contribuer à ce que l'Afrique se développe en évitant toute nouvelle soumission, toute forme nouvelle de dépendance. Là encore, il convient de rechercher un juste équilibre entre un passé bien pensé, bien vécu, bien assimilé et un avenir ambitieux.

**M. Jacques Toubon**, *secrétaire général du Cinquantenaire des indépendances africaines* –

Je remercie le Président de l'Assemblée nationale et le directeur général de l'IFRI d'avoir organisé ce colloque qui s'inscrit dans l'ensemble des manifestations que la France, sous l'autorité du Président de la République, organise pour célébrer le cinquantenaire des 14 Etats qui, autrefois colonies françaises, ont accédé en 1960 à la souveraineté internationale – le 1<sup>er</sup> janvier pour le Cameroun, par exemple, le 4 avril pour le Sénégal, le 28 novembre pour la Mauritanie ou encore le 11 décembre pour le Burkina Faso, même s'il a accédé à la souveraineté au mois d'août 1960.

Le lien qui existe entre ces 14 pays, ainsi que la Guinée, devenue indépendante dès 1958 dans d'autres conditions, et la France, est une question à envisager tant au regard des 50 dernières années – voire 150 – qu'à l'aune du demi-siècle à venir. Le lien unique, notamment linguistique et culturel, qui relie la France et cette partie de l'Afrique subsaharienne peut contribuer à la renaissance de l'Afrique, particulièrement ce cœur de l'Afrique qui a longtemps suscité les mêmes inquiétudes et les mêmes slogans : « l'Afrique est mal partie, où va-t-elle ? ».

Aujourd'hui, les perspectives ont changé. En 1960, il s'est produit un événement dont on ne mesure pas toujours l'ampleur un demi-siècle plus tard, et dont les plus jeunes ignorent presque tout. A la fondation de l'Organisation des Nations Unies, l'Afrique ne comptait que quatre pays indépendants : le Libéria, l'Afrique du Sud, l'Egypte et l'Ethiopie. Au cours des années 1950, la Libye et le Soudan, ainsi que la Tunisie et le Maroc – deux protectorats français – ont obtenu leur indépendance, de même que le Ghana en 1957, sous l'impulsion de M. Nkrumah. En 1960, 17 autres pays se sont ajoutés à cette dizaine d'Etats africains indépendants : 14 colonies françaises, le Congo belge et francophone, le Nigeria, dont la puissance de l'époque s'est confirmée depuis, et la Somalie. A la fin de l'année, l'ONU a pu prétendre que « 1960 a été l'année de l'Afrique ». A son tour, 2010 pourrait l'être aussi : sans s'en tenir à de simples slogans ou à des manifestations ponctuelles, il faut en effet mesurer le mouvement actuel, dans le contexte très différent de la mondialisation, où l'Afrique bouleverse le monde comme elle l'a fait en matière diplomatique en 1960, en changeant le visage des Nations Unies.

La Francophonie est le fruit de ces indépendances. Elle est née en 1960 d'une double initiative africaine – Hamani Diori l'a notamment portée sur les fonts baptismaux à Niamey en février 1970 – et française – grâce à André Malraux, en particulier. Elle n'aurait pu voir le

jour sans ces indépendances. C'est ce monde nouveau, francophone, qui a suscité le mouvement de la Francophonie, avec ses hauts et ses bas. Force est en effet de constater que l'enseignement de base, autrefois prodigué en français, recule au profit de la déscolarisation ou de l'école coranique. En revanche, depuis les années 1970, la diversité culturelle n'a cessé de progresser : reconnue par l'UNESCO, elle est au cœur du combat contre l'uniformité de la Francophonie. De surcroît, en matière économique et au plan de la gouvernance, les Etats francophones sont exemplaires à bien des égards, comme en témoigne le sommet France-Afrique récemment présidé par le Président Sarkozy.

Enfin, le Parlement a un rôle essentiel à jouer, comme le savent bien M. Legendre, Mme Tasca et tous les parlementaires qui s'occupent de ces questions. En France, la révision constitutionnelle de 2008 a, sur une initiative parlementaire, permis de consacrer l'ensemble francophone. Or, cette révision est susceptible d'entraîner des conséquences considérables, comme tout ce qui a trait à la Constitution. En témoigne le règlement de la question de la déchristianisation par décision du Conseil constitutionnel.

**M. Abdou Diouf**, *Secrétaire général de la Francophonie* – Voici près d'un an que nous étions réunis dans l'hémicycle, à l'aimable invitation de l'Assemblée nationale, pour la trente-cinquième session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie qu'anime avec talent M. Jacques Legendre. L'organisation du présent colloque, en collaboration avec le prestigieux Institut français des relations internationales que dirige Thierry de Montbrial, inscrit une nouvelle fois la francophonie à l'agenda des élus du peuple, mais aussi des spécialistes des relations internationales. J'en suis d'autant plus ravi que nous contribuons ainsi à diriger le projecteur sur l'Afrique. On parlera longtemps du Cinquantenaire des indépendances, confié fort à propos à M. Jacques Toubon. Subsistera dans cette enceinte la volonté d'accorder au continent africain et à la francophonie l'intérêt stratégique que l'on sait.

La francophonie en Afrique : quel avenir ? Seule une réponse partielle est possible. En effet, l'avenir de la francophonie en Afrique sera surtout celui que l'Afrique voudra bien lui assurer. Pourtant, s'il est une certitude, c'est que l'Afrique incarne pour la francophonie tout à la fois son passé, son présent et son avenir. La Francophonie est née en Afrique. Rappelons en effet que le principal fondateur de la Francophonie fut Léopold Sédar Senghor. C'est lui qui a conquis à ses idées Diori, Bourguiba, Sihanouk et tant d'autres. Il a été le plus grand combattant et l'est demeuré parce que la Francophonie de l'ACCT – Agence de coopération

culturelle et technique – n’est pas la Francophonie d’aujourd’hui. Il a fallu lui faire monter un cran pour atteindre des sommets, et la tâche fut ardue. Par-delà le Canada, le Québec, le New-Brunswick, la communauté française de Belgique, le Luxembourg et les autres pays du Nord, c’est Senghor qui s’est battu inlassablement pour entraîner la francophonie au sommet. Hélas, il n’y est pas parvenu. Il répétait souvent : que faire puisque les grands Blancs ne parviennent pas à s’entendre entre eux ? Encore une fois, c’est d’Afrique qu’est venue l’inspiration francophone. Ce n’est qu’en 1986 que le nœud gordien a été tranché grâce à l’accord historique conclu entre le Premier ministre du Canada, Brian Mulroney, et celui du Québec, Pierre-Marc Johnson, suivi par Robert Bourassa : voilà ce qui a permis le déblocage de la situation. Je me souviens encore du coup de téléphone de François Mitterrand me disant : « Président, nous sommes sauvés, nous allons pouvoir tenir notre premier sommet en février 1986 à Versailles ! ». Telle est la vérité historique. Senghor a pu assister à ce sommet, non pas comme chef d’État, mais comme académicien. La boucle était ainsi bouclée, pour cette période en tout cas.

Il faut toujours rappeler ces faits, car la répétition a des vertus pédagogiques. La Francophonie est née en Afrique et, depuis lors, l’Afrique constitue pour une grande part la raison d’être et d’agir de la Francophonie. En d’autres termes, une Francophonie sans l’Afrique serait une Francophonie sans avenir. L’Afrique est le bassin de développement de la francophonie. Dès lors, il faut toujours avoir certaines réalités à l’esprit pour en tirer tous les enseignements.

Premièrement, l’Afrique, riche en matières premières, en sources d’énergies renouvelables, en ressources agricoles, et dont dépend la sécurité énergétique de grands consommateurs mondiaux, est désormais un continent très courtisé. Même s’il y aurait beaucoup à redire en la matière, force est de constater que les nouveaux acteurs qui se livrent une concurrence économique, politique et militaire interafricaine ne s’embarrassent pas des politiques de conditionnalité ou des lenteurs des procédures administratives d’autres partenaires investis depuis plus longtemps. Si l’Afrique a besoin de célérité et d’efficacité pour l’aide au développement, elle a aussi besoin de transparence, de bonne gouvernance, de bonne gestion. Or, si elle est livrée à des partenaires peu scrupuleux en matière de bonne gouvernance et d’Etat de droit, sans conditionnalités ni procédures, elle subira la mauvaise gestion et l’opacité. Ce n’est pas la voie à suivre. Ensemble, nous devons relever ce défi.

Deuxièmement, depuis quelques années, l'Afrique illustre avec succès sa volonté et son ambition de prendre elle-même son destin en main et de jouer un rôle à sa mesure sur l'échiquier mondial. La création du NEPAD en 2001 et les efforts de démocratisation, de saine gestion macro-économique et de lutte contre la corruption ont permis de conforter la dynamique de la croissance, qui dépassait 5 % avant que n'éclate la crise financière mondiale. L'affirmation de l'Union africaine ainsi que l'implication croissante des organisations sous-régionales dans la prévention et la résolution des crises et des conflits contribuent à faire progresser la paix sur le continent. La société civile africaine se mobilise, et pour cause : on ne saurait garantir une bonne gouvernance sans une société civile bien organisée en contre-pouvoir permettant d'éviter les abus et les dérives. Certes, les élus du peuple, les gouvernements et les Etats jouent leurs rôles respectifs, mais une société civile forte, responsable, imaginative et déterminée est indispensable. Or, la société civile pèse de plus en plus dans la réflexion comme dans l'action. Les créateurs, les artistes et les intellectuels entendent prendre la pleine mesure du monde, un monde qu'ils étonnent et qu'ils conquièrent chaque jour davantage. Depuis combien de temps n'a-t-on pas vu un film africain francophone primé au Festival de Cannes, même si chacun a vu ou entendu parler de ce film tchadien, « Un homme qui crie » ?

Troisièmement, en dépit de ses progrès incontestables, l'Afrique, et singulièrement l'Afrique subsaharienne, demeure hélas confrontée à de nombreux défis, persistants pour certains, émergents pour d'autres, d'une ampleur telle pour tous que l'Afrique ne pourra les résoudre seule : pauvreté, santé, éducation, dette, démographie, urbanisation, environnement, intégration, gouvernance, stabilité, paix. C'est dans ce contexte que se pose la question de l'avenir de la francophonie en Afrique, et que la Francophonie doit fixer les priorités et de son action.

La première priorité est la langue française, qui fut au commencement du projet francophone et qui fonde la légitimité de notre communauté. On entend souvent dire que la Francophonie privilégie de plus en plus la politique aux dépens de la langue ; ce sont des clichés. La Francophonie ne sciera pas la branche sur laquelle elle est assise : le ciment, l'âme de la communauté francophone est la langue française sous toutes ses formes, la langue française qui change et s'enrichit au fil de ses déclinaisons régionales et nationales. En Côte d'Ivoire, par exemple, « faire l'avion par terre » signifie « courir très rapidement ». Au Sénégal, les stations-service sont des « essenceries », terme que M. Senghor a d'ailleurs fait accepter par

l'Académie française. Le même Senghor, lorsqu'il m'a nommé Premier ministre, a refusé la métonymie usitée en France – Matignon – et a forgé le terme « Primature » – préféré à « primatie », à connotation trop ecclésiastique. Ces créations langagières doivent toutefois respecter le génie de la langue et éviter la dispersion. M. Toubon a fait adopter une loi en la matière, mais il ne pourra pas faire adopter un traité international. L'essentiel est que tous les pays francophones demeurent déterminés à utiliser le français.

Le nombre de locuteurs du français est susceptible de tripler dans les 40 prochaines années, compte tenu de l'évolution démographique, même maîtrisée, de l'Afrique. A ce rythme, en effet, et si l'objectif de scolarisation universelle est atteint, c'est en Afrique qu'il y aura le plus grand nombre de locuteurs francophones – un fait auquel il convient de prêter attention. A cet égard, le réseau culturel extérieur français est essentiel pour le devenir de la francophonie. Il faut développer les instituts de France et les universités françaises, et ne pas tarir la source, tant la demande de français est forte dans le monde, quoiqu'on en dise. Or, elle ne peut actuellement être satisfaite. Ainsi, les Emirats arabes unis souhaitent entrer en francophonie. L'Organisation est saisie de cinq nouvelles demandes d'adhésion, car la Francophonie est très attractive. Chaque semaine, il nous faut nous rappeler le danger qu'il y a à diluer ainsi la Francophonie en acceptant toutes les demandes. Pourtant, le responsable des Emirats justifie la sienne par le fait que les enfants de son pays veulent apprendre le français, mais que les moyens d'enseignement sont insuffisants, en dépit de la présence de la Sorbonne, du Louvre, de l'Ecole normale supérieure ou encore de la base militaire.

Il faut conserver le sens des réalités. Prenons conscience que les solidarités de demain seront des solidarités de l'esprit. Les élus doivent veiller à ce que les budgets tiennent compte de la nécessité qu'il y a à mener une politique culturelle extérieure française qui soit à la mesure de ce monde. Le monde a besoin du français ; il ne saurait se satisfaire de l'unilinguisme. Nous ne combattons pas l'anglais, ni aucune autre langue en particulier, car nous avons besoin de plusieurs grandes langues internationales de communication – dont le français. Pour qu'il puisse exister, il faut pouvoir l'apprendre. Aujourd'hui, aux 200 millions de locuteurs francophones s'ajoutent 110 millions d'apprenants – un nombre qui pourrait augmenter si l'on s'en donne les moyens.

Gare aux projections trop virtuelles, néanmoins. Pour que le français progresse, encore faut-il que les jeunes Africains continuent d'apprendre le français et qu'ils en éprouvent l'utilité. Il

faut pour cela faire preuve de vigilance et de volontarisme. Chacun doit assumer sa part de responsabilité. La Francophonie continuera, avec les moyens dont elle dispose, à s'engager résolument en faveur de l'enseignement du français, comme en témoigne l'initiative de formation à distance des maîtres d'école (IFADEM), tout en appuyant l'apprentissage de langues partenaires. N'oublions pas, en effet, que la diversité culturelle est au cœur du projet francophone. Le français ne saurait se développer qu'en bonne intelligence avec les langues africaines partenaires. Ainsi, le Président Senghor a inscrit dans la Constitution sénégalaise, aux côtés du français qui est langue officielle, les six principales langues nationales parlées dans le pays. Pour développer ces langues orales, il a estimé qu'il fallait les transcrire. Aujourd'hui, on peut les écrire : certains romanciers écrivent en wolof, comme Boubacar Boris Diop, d'autres en poular ou en d'autres langues. La Francophonie se bat précisément pour que ces langues se développent aux côtés du français. On ne saurait vouloir une chose et son contraire : un monde de diversité linguistique et une Afrique francophone ou anglophone. Notre combat pour l'espace francophone doit être exemplaire et universel.

La Francophonie poursuivra l'enrichissement de son offre d'enseignement supérieur et de recherche à travers l'Agence universitaire et l'Université Senghor d'Alexandrie. Elle a mené le combat en faveur de la diversité culturelle à l'UNESCO, parvenant à mobiliser les gouvernements et les parlements du monde entier. Sa mobilisation a permis l'adoption de la Convention sur la diversité des expressions culturelles, en dépit des réticences initiales de l'UNESCO elle-même. Le volontarisme francophone a entraîné le reste du monde dans ce combat magnifique. Au nom de la diversité culturelle, la Francophonie continuera à soutenir les artistes du Sud et le développement des industries culturelles. Elle poursuivra son combat en faveur de la diversité linguistique et de la démocratisation des relations internationales, de sorte que le statut de langue officielle et de langue de travail du français soit respecté dans les organisations internationales.

Ces engagements doivent être partagés par tous – Etats, gouvernements, parlements, acteurs culturels, citoyens. Hier, lors de la réunion des ambassadeurs francophones à Genève, chacun parlait français. Que faire, néanmoins, quand d'autres représentants de pays francophones jugent plus noble, plus élégant d'utiliser l'anglais ? On ne saurait pourtant placer un gendarme de la francophonie derrière chaque chef d'Etat, chaque parlementaire, chaque ambassadeur pour lui intimer l'ordre de s'exprimer en français ! A dire vrai, les personnalités francophones qui ont été désignées à la tête de grandes organisations internationales ne sont pas toujours

exemplaires concernant le choix de leur langue d'expression. Dans les assemblées majoritairement anglophones et dépourvues de traduction simultanée, il est légitime de s'exprimer en anglais. Tel n'est plus le cas dès lors qu'une traduction simultanée est offerte, et pour cause : on s'exprime toujours mieux dans sa propre langue ! Ainsi, à Bruxelles, des dirigeants francophones, dont un Premier ministre, se sont exprimé en anglais – d'un niveau médiocre, de surcroît – alors qu'ils auraient pu parler un français riche et clair. Il s'agit d'une question de volonté politique. Gardons-nous de céder aux effets de mode, au snobisme, et respectons la langue. Aucun responsable espagnol ne s'exprimerait en anglais dans des circonstances semblables : les hispanophones, forts de l'immense réservoir latino-américain, luttent pour préserver leur langue. L'Afrique sera l'Amérique latine de la francophonie. Au risque de prendre des airs évangéliques, je vous le dis : pour cela, il faut aider la francophonie !

Deuxième priorité : la contribution de la Francophonie à la paix et au développement durable, et notamment à l'approfondissement de la démocratie, à la consolidation de l'Etat de droit, au plein respect des droits de l'homme, tant la violation de ces principes est aujourd'hui la principale source de conflits dans l'espace francophone. Or, voilà bien un domaine où l'apport de la Francophonie peut être décisif, qu'il s'agisse de promotion de la solidarité et du dialogue ou de sanctions, toujours assorties d'un dispositif d'accompagnement. M. Lebat a ainsi joué un rôle important pour permettre au Tchad de retrouver une situation normale, de même que M. du Bois de Gaudusson participe au respect de la Constitution des Comores, dont il conseille la Cour constitutionnelle. Ces efforts fructueux mais souvent méconnus sont déployés au nom de la Francophonie.

Il est essentiel de privilégier l'alerte précoce – j'ai d'ailleurs créé à cet effet un groupe de hautes personnalités. Il arrive fréquemment que la Francophonie détecte l'imminence d'une catastrophe, mais sa demande de réaction rapide n'est pas suivie d'effet, car elle ne dispose que d'une magistrature d'influence, et non d'une puissance matérielle. Les sanctions prononcées par la Francophonie ne valent naturellement pas le poids des sanctions de la Banque mondiale, de l'Union européenne ou de la France, qui portent sur des montants bien plus considérables. La Francophonie se contente de constater les éventuels problèmes de gouvernance, de sonner le tocsin et d'alerter ses partenaires, pour éviter la dégradation des crises en gestation. Une telle action exige de la volonté et du courage, face à certains

dirigeants qui n'hésitent pas à promettre d'améliorer les choses – avec les résultats que l'on a pu observer à Madagascar ou au Niger, par exemple.

La Francophonie, dans le respect des principes universels, tient compte des spécificités historiques, culturelles et sociales de ses membres. Elle conjugue son action politique avec des programmes d'appui et de renforcement des capacités, en partenariat avec de nombreux opérateurs – y compris l'Assemblée parlementaire de la Francophonie – et des réseaux institutionnels qui mettent des experts à la disposition d'institutions fragiles. Elle agit en étroite concertation avec l'ONU, ainsi qu'avec les organisations régionales et internationales, notamment l'Union africaine. Aux Etats et à leurs gouvernements de reconnaître et d'appuyer la légitimité de l'action politique et diplomatique de la Francophonie en tant que telle.

Troisième priorité, enfin : l'affermissement de la magistrature d'influence de la Francophonie. Celle-ci n'a pas vocation à intervenir en tout lieu et dans tous les domaines. Sa force est d'une autre nature, bien plus grande : elle ne s'est construite ni sur la proximité géographique de ses membres, ni sur une communauté d'intérêts stratégiques ou économiques, mais sur le partage d'une langue, de valeurs et d'une certaine conception de l'homme et du monde contemporain. Elle a transcendé des différences qui, ailleurs, seraient conflictuelles, qu'il s'agisse de niveau de développement, de religion, de politique, de culture. Sur bien des questions internationales, elle a fait la preuve qu'elle pouvait formuler des propositions, mobiliser les énergies, favoriser le dialogue et faire front uni. Dès lors, elle peut peser dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre, à l'échelle mondiale, de nouvelles normes et régulations en faveur d'une gouvernance politique plus démocratique, d'une gouvernance économique plus équitable et plus solidaire, et d'une gouvernance culturelle respectueuse de la diversité et de la dignité de chacun. Là est l'avenir de la Francophonie, qui se confond étroitement avec celui de l'Afrique – une Afrique déterminée à prendre toute sa part dans l'universel senghorien, dans le grand rendez-vous du don et de sa reconnaissance, dans une mondialisation réconciliée avec l'homme, avec tous les hommes, au nom de leur communauté de destin.

## Table ronde 1

### Le français, une langue d'avenir pour l'Afrique ?

#### Présidence de M. Jacques Legendre

**M. Jacques Legendre**, *secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie* – Bien des Français de ma génération ont eu la chance de faire dans leur jeunesse l'expérience de la coopération en Afrique ; dans mon cas, ce fut en République centrafricaine, et je n'en suis pas revenu indemne. J'en ai conçu une amitié et une passion pour l'Afrique – et, à travers elle, pour la francophonie – que je cultive aujourd'hui encore par mes fonctions à l'APF, mais aussi comme président du Groupe d'amitié entre la France et l'Afrique de l'Ouest au Sénat. Depuis lors, je conserve la volonté de nourrir les liens qui unissent nos territoires sous des formes modernes, respectueuses de l'égalité et de la diversité.

Le français est-il une langue d'avenir pour l'Afrique ? La question mérite d'être posée. Tournons-nous d'emblée vers l'un des grands acteurs des nouvelles technologies, parfois soupçonnées de faire le jeu d'une langue dominante, voire unique.

**M. Cheikh Modibo Diarra**, *président de Microsoft Afrique* – Bien au contraire : depuis trois ans, Microsoft s'évertue à traduire tous ses logiciels dans les principales langues africaines. Les versions en zoulou, en swahili et en amharique sont achevées, d'autres sont en passe de l'être en wolof, en poular, en bambara. L'objectif, à terme, est de rendre nos produits accessibles en une centaine de langues africaines.

Les Français ont une chance extraordinaire de pouvoir se rendre ailleurs en Europe, en Afrique ou en Amérique et d'y rencontrer des interlocuteurs et de pouvoir y effectuer des démarches – administratives ou juridiques, par exemple – dans leur langue. Aujourd'hui, pourtant, les intervenants français des grandes conférences scientifiques internationales choisissent souvent de s'exprimer en anglais. Leurs jeunes collègues africains, plus pragmatiques et refusant d'être plus royalistes que le roi, considèrent la langue comme un véhicule permettant d'accéder aux ressources nécessaires au développement de leur continent. Ainsi, l'Afrique dépassait il y a trois mois le seuil symbolique du milliard d'habitants. Or, plus de 60% de sa population est âgée de moins de 30 ans : le défi de l'éducation est

immense. Si une langue ne parvient pas à proposer une offre adaptée à l'éducation des ressources humaines, d'autres prendront sa place. A quoi sert une langue si elle ne permet pas de commercer, de travailler et de communiquer avec autrui ?

La France semble avoir une vision institutionnelle de sa langue. On peine à discerner la vision économique et politique qui anime l'Organisation internationale de la Francophonie, laquelle n'est pas même dotée des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions. Le français a peut-être un avenir radieux en Afrique et au-delà, pourvu que les Français ne laissent pas le soin de la promotion de leur langue à d'autres qu'eux-mêmes.

D'autre part, comment comprendre les avantages qu'il y a à partager une langue commune dès lors que les experts scientifiques français s'expriment en anglais dans les conférences internationales ? Ont-ils conscience de l'exemple qu'ils donnent ? Nombreux sont les Africains de ma génération qui, comme moi, ont étudié en France ; certains s'y sont même mariés. Or, la jeune génération actuelle préfère à la France les pays anglophones, et les hommes d'affaires, parfois en raison des difficultés d'obtention de visas, vont commercer dans des pays non francophones. A tout le moins les Français eux-mêmes devraient-ils commencer par promouvoir l'usage de leur langue, afin que les Africains, à leur tour, ne baissent pas les bras, et qu'au lieu d'institutions dépourvues de moyens s'élaborent des politiques économiques et culturelles permettant au français de réaliser l'avenir formidable qui pourrait être le sien en Afrique.

**M. Jacques Legendre**, *secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie* – J'ai récemment conduit au Canada et aux Etats-Unis une mission de la commission des affaires culturelles du Sénat, afin d'étudier comment ces pays utilisent les nouvelles technologies. A Seattle, j'ai demandé aux responsables de Microsoft quels efforts ils consacraient aux nouvelles technologies de traduction simultanée – la technologie, en effet, n'est pas toujours favorable à une langue au détriment des autres. Il semble que cette entreprise investisse massivement dans le secteur de la traduction automatique, que l'on juge souvent coûteuse et ardue. La langue de l'Europe, rappelons-le, n'est pas telle ou telle langue particulière, mais la traduction, dans le respect de toutes les langues.

M. Diarra a justement souligné les erreurs que peuvent commettre les Français dans la défense de leur langue. Pour ma génération, la connaissance de l'Afrique est née d'un séjour de

coopération ou de la venue d'étudiants africains en France, avec lesquels nous partageons des souvenirs et un héritage communs. Il n'en ira pas de même avec les étudiants formés à Washington ou à Montréal – quelque intérêt que ces formations puissent présenter. De surcroît, si nos grandes écoles envisagent réellement, comme on le dit, d'adopter un enseignement exclusivement anglophone, un coup d'une extrême gravité sera porté à notre langue. La capacité de s'exprimer en plusieurs langues – et notamment en anglais – est une nécessité pour chacun, mais il serait aberrant que l'enseignement supérieur français, particulièrement dans les grandes écoles, soit délivré dans une autre langue que le français. Si c'est le cas, il sera plus légitime encore de se demander si le français est une langue d'avenir en Afrique.

**M. Olivier Poivre d'Arvor**, *directeur de Culturesfrance* – La question de la langue, pourtant peu traitée lors du débat sur l'identité nationale, est essentielle, et mérite que les médias y consacrent davantage de temps. La langue est au cœur de la perception que nous avons du monde et que le monde a de nous, au cœur de cette mélancolie française, du sentiment – certainement erroné – de déclin ou de peur, même s'il est vrai que l'usage du français recule dans certains pays d'Europe, en Italie, en Espagne ou au Portugal, par exemple. Une fois de plus, les ressources nouvelles – le présent colloque en est la preuve – viendront d'Afrique, où la démographie est en plein essor. Comment développer de manière équitable ce bassin de ressources humaines dans les deux ou trois prochaines décennies ? Certes, ces hommes et ces femmes, s'ils deviennent francophones, sont une chance pour nous. Il faut néanmoins envisager comment faire de l'usage du français une chance pour eux, car l'équité est un principe incontournable. A dire vrai, le nombre de locuteurs du français n'augmentera que si cette langue offre un attrait éducatif, social, professionnel et économique.

Nous sommes à l'orée d'une nouvelle ère, et chacun d'entre nous partagera la responsabilité du changement. La population africaine, de l'ordre du milliard d'habitants aujourd'hui, doublera d'ici 40 ans pour représenter un cinquième de la population mondiale – contre 5% seulement pour la population européenne. La population de l'Afrique subsaharienne aura décuplé en un siècle, passant de 180 millions en 1950, à la veille des indépendances, à 1,8 milliard en 2050. Les 200 millions de francophones d'aujourd'hui seront alors 600 millions – une augmentation considérable, susceptible de nuancer le pessimisme de certaines élites politiques qui voient en la Francophonie un combat d'arrière-garde. En effet, 400 millions de locuteurs supplémentaires changeront complètement la donne. Aujourd'hui, 2 Africains sur 3

ont moins de 25 ans : c'est précisément sur la jeunesse que la Francophonie doit concentrer ses moyens.

Face à cet immense défi, et face à la possibilité de placer notre langue au cœur d'un espace politique, culturel et identitaire uni, la réponse française est trop faible : il faut renverser la vapeur. Tout d'abord, il faut élargir le cercle de la francophonie à un public plus vaste, en présentant notamment une image de la France diverse, multiple, une France qui suscite la fierté, une France plurielle dans ses quartiers, à travers ses millions d'habitants venus d'ailleurs, et notamment d'Afrique. Cette jeunesse vivante, active, n'est que très peu associée à la francophonie. Il n'est même pas sûr qu'elle fasse de la francophonie un critère d'identité. Il faut l'intéresser à sa langue, à travers les réseaux sociaux, les nouvelles technologies, le divertissement – et particulièrement la musique. Il faut mobiliser cette armée pacifique, ce formidable bassin qui gît en France même, au-delà des seules élites. De mon expérience auprès de cinq ministres des affaires étrangères, j'ai appris que la francophonie est loin d'être une priorité. D'autres ministres, pas moins brillants et, hélas, trop rares, se sont engagés sur cette question : M. Toubon ou Mme Tasca par exemple. L'actuel Président de la République lui-même évoque peu le sujet. Il faudrait pourtant élaborer un vaste plan d'apprentissage du français. C'est ce projet de coopération culturelle que les parlementaires doivent prôner auprès des ministres des affaires étrangères, quitte à devoir insister. Une centaine de millions d'euros suffiront à transformer l'enseignement du français à l'étranger – soit le coût de sept chars Leclerc, ces véhicules qui, reconnaissons-le, ont largement perdu de leur utilité.

Les actions entreprises – fonds de solidarité prioritaire, actions menées auprès des enseignants ou des systèmes éducatifs locaux – sont loin de suffire. Les investissements français consacrés aux enseignants du français à l'étranger, au réseau culturel, aux alliances françaises cèdent une place croissante aux investissements locaux, particulièrement pour ce qui concerne les alliances, dont la France s'est largement désengagée. Ces quelques dizaines de millions d'euros sont indispensables pour offrir aux 400 millions de futurs francophones qui naîtront du ventre de l'Afrique, dès leur plus jeune âge, la possibilité d'apprendre notre langue. L'accès à l'apprentissage du français est moins aisé aujourd'hui qu'il ne l'était il y a une ou deux générations. Les enseignants français à l'étranger sont moins nombreux, et l'on recrute davantage d'enseignants locaux – souvent remarquables, mais que doivent appuyer des formateurs venus de France, de Suisse, de Belgique ou du Canada. C'est autour d'un petit noyau de pédagogues expérimentés que doit se développer le système d'enseignement du

français. Il faut également donner à nos médias, TV5, France 24 et RFI, vecteurs d'influence essentiels, les moyens qui leur permettront d'être présents sur le terrain.

Enfin, la politique d'immigration est ce qu'elle est, mais je constate que Culturesfrance intervient quotidiennement en faveur de plusieurs dossiers parfaitement légitimes d'étudiants africains qui peinent à obtenir un visa. Les obstacles sont tels que les étudiants et les artistes africains qui souhaitent venir en France renonceront certainement devant la perspective de recevoir un enseignement en anglais ! La France accueille aujourd'hui 100 000 étudiants venus d'Afrique. Il serait bon que ce chiffre double. En effet, l'Afrique, où le nombre de francophones est en pleine croissance, est généreuse avec la France ; que la France le lui rende, et qu'elle ouvre davantage ses campus aux étudiants africains pour en accueillir jusqu'à 300 000 d'ici dix ou vingt ans. Ce sera l'occasion d'un très bel échange culturel, et aussi d'un plus grand métissage – une chance formidable. Soyons clairs : l'Afrique n'améliorera pas les statistiques de la francophonie et le prestige de la France si celle-ci ne lui apporte pas, en contrepartie, des emplois, une valorisation sociale et la fierté d'être africain.

**M. Jacques Legendre**, *secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie* – Ancien rapporteur du budget au Sénat, je suis sensible à cet appel au renforcement du budget de la Francophonie. Rappelons néanmoins que la France, premier contributeur – et de loin – au fonctionnement de la Francophonie, entretient à l'étranger un réseau d'établissements exceptionnel. En ces temps de disette budgétaire, les crédits de la Francophonie, déjà portés à leur minimum, ne sauraient plus tenir lieu de variable d'ajustement. En outre, un projet de loi en cours de discussion au Parlement donnera prochainement naissance à deux instruments essentiels : l'Institut français qui, en partenariat avec les alliances françaises, renforcera l'action de la France à l'étranger et dont M. Xavier Darcos devrait prendre la direction, et Campus France, une agence destinée à attirer davantage d'étudiants étrangers en France. Le Parlement veillera à ce que ces structures soient dotées des moyens adéquats.

Venons-en à la situation de la langue française en Afrique, et à la relation qu'elle entretient avec les langues africaines. Il va de soi que le français ne saurait en aucun cas agir en prédateur, ou même en adversaire des langues locales. Qu'en est-il de la situation linguistique en Afrique ?

**M. Musanji Ngalasso-Mwatha**, *professeur de linguistique à l'Université de Bordeaux III* –

La situation respective de ces langues et leur défense sont au cœur du travail de linguiste. Avant d'envisager l'avenir de la francophonie en Afrique et sa relation avec les langues partenaires, tâchons de définir ce qu'est la francophonie. Au plan purement linguistique, être francophone implique de maîtriser couramment la langue française : voilà le premier lien qui nous unit. Au plan socio-culturel, la francophonie rassemble les habitants des territoires francophones et d'ailleurs qui pratiquent le français ou s'y intéressent. Enfin, au plan géopolitique, la francophonie regroupe l'ensemble des Etats qui ont fait du français une langue officielle ou une langue de travail principale. De ce point de vue, ses limites apparaissent clairement sur le planisphère, et l'Afrique y occupe une place centrale – le Canada ou l'Europe semblant plus périphériques. Naturellement, l'impression est trompeuse : la Francophonie actuelle, qui se retrouve lors de sommets réguliers, dépasse largement cette géographie initiale, pour atteindre des pays qui s'y associent par sympathie, par amitié, par intérêt. En somme, il s'agit d'un ensemble d'une très grande diversité.

Une fois posée cette définition multiple de la francophonie, on peut envisager son avenir, qui repose pour l'essentiel non pas sur un critère géopolitique, mais sur des critères plus proches des deux premières définitions susmentionnées : l'histoire, l'identité. En Afrique, le français est tantôt une langue officielle, tantôt une langue de travail, mais son usage dépasse largement le simple cadre commercial. C'est ce français – celui de francophones actifs qui appartiennent à une communauté historique – qu'il faut renforcer, par des actions moins timides qu'aujourd'hui.

Le français est l'une des grandes langues du monde. Par le nombre de locuteurs, il occupe le onzième rang ; l'influence d'une langue, néanmoins, ne se mesure pas à la seule aune démographique. Ainsi, l'anglais et le français sont des langues plus internationales que le chinois, qui compte pourtant davantage de locuteurs. D'autre part, le français n'est pas une langue africaine, bien qu'il soit l'une des principales langues de l'Afrique. Détaché de toute identité ethnique, il y est arrivé par la colonisation française et belge, et cette relation historique a produit un attachement à la langue. L'Afrique compte 25 Etats francophones, contre 22 Etats anglophones, 5 Etats lusophones et 1 Etat hispanophone. Le français est donc une langue dynamique, et les exemples de tournures ne manquent pas qui montrent combien les Africains se la sont appropriée, au point qu'ils en sont copropriétaires. De ce point de vue, l'avenir de la francophonie se trouve en Afrique, qui peut lui donner un destin original. Le

français y enrichit son lexique et sa littérature. Parce qu'elle donne à la langue un souffle nouveau, parce qu'elle crée des imaginaires inconnus, la littérature africaine francophone est d'ailleurs très dynamique et vigoureuse, contrairement à la littérature française, plus convenue. Par ailleurs, le voisinage avec les langues locales produit inmanquablement une dynamique, de même que la proximité de deux individus suscite une réaction, qu'elle soit de sympathie ou d'antipathie – « le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas », écrivait Pascal.

A cette dynamique s'ajoute un aspect politique, qui relève du volontarisme, d'une action déterminée visant à modifier l'histoire, et non pas d'un simple état de fait. Cette volonté est entre les mains des institutions et des Etats francophones. On peut regretter qu'elle ne soit pas plus vive. La francophonie, en effet, est confrontée à deux dangers principaux : tout d'abord, la concurrence avec d'autres langues, dont l'anglais et les langues africaines. Au fond, la concurrence entre les 6 800 langues du monde est un phénomène plutôt bénéfique à la bonne santé intellectuelle et culturelle des populations, même si ne dominent que celles qui sont dotées de moyens adaptés. La francophonie ne gagnera ce combat qu'en s'en donnant les moyens. Le second danger réside dans l'absence d'engagement des francophones, et particulièrement des francophones de France, au point que les plus engagés des acteurs francophones sont les Africains, qui ont pourtant adopté le français en plus de leur langue maternelle. Comme d'autres, j'ai pu constater dans certaines conférences où le français pouvait être utilisé que les intervenants français préféraient s'exprimer en – mauvais – anglais. Le désengagement des francophones français est donc réellement inquiétant. Il faudrait par exemple accorder en France une part plus importante à la littérature francophone d'Afrique, qui en est aujourd'hui absente, notamment dans les programmes scolaires. Les auteurs africains sont ignorés, même à l'université. Il faut cesser de considérer la production littéraire francophone comme une sorte de ghetto – à tel point que des écrivains francophones ont pu protester contre cette étiquette, qui les isole du mouvement principal de la littérature française. A cet égard, dans les librairies anglophones, les auteurs sont classés par ordre alphabétique et Shakespeare côtoie Wollé Soyinka. Dans les librairies françaises, le même Wollé Soyinka ne côtoie pas André Malraux. Associons nos potentialités pour une francophonie plus forte !

Il faut avant tout conforter, et même renforcer la présence du français en Afrique – et cela passe par l'enseignement, qui est le lieu par excellence d'acquisition des valeurs et des

connaissances. Ensuite, l'avenir du français en Afrique dépend du partenariat qu'il noue avec les langues africaines. Je dirige actuellement un projet de dictionnaire plurilingue dont l'objet est de démontrer que le français n'est pas en concurrence avec les langues partenaires. La République démocratique du Congo, ancienne colonie belge, a coutume depuis 1929 de délivrer un enseignement d'abord dans les langues locales, puis en français : nul ne saurait prétendre que les résultats obtenus sont mauvais, bien au contraire. Les Congolais parlent leurs propres langues, qui sont valorisées par l'école, et le français, se greffant sur un socle déjà bien établi, est souvent mieux parlé qu'ailleurs. Le plurilinguisme est un atout qu'il faut valoriser en Afrique autour du français, dont l'avenir ne saurait se réaliser sur les cendres des langues locales.

**M. Jacques Toubon**, *secrétaire général du Cinquantenaire des indépendances africaines* – Pour conclure cette première table ronde, je remercie M. Poivre d'Arvor qui, en toute franchise, a expliqué les conséquences néfastes de la perte de vitesse de la politique française de coopération culturelle.

Ensuite, M. Ngalasso-Mwatha a justement rappelé que la littérature francophone africaine est d'abord considérée comme une littérature africaine, mais la situation progresse : une demi-douzaine de prix littéraires, y compris le prix Goncourt, ont déjà été décernés à des écrivains francophones africains. Il est vrai que si ces jeunes talents vont, en nombre croissant, étudier au Canada, aux Etats-Unis ou en Allemagne, ils adopteront d'autres langues que le français : là est la difficulté.

Quel bilan tirer des quinze Etats devenus indépendants voici cinquante ans ? Il faut hélas y constater un recul de l'enseignement de base, notamment en français. Certes, le français n'y est pas la langue maternelle, mais apprendre à le parler à l'âge de deux ou trois ans en fait une seconde langue naturelle. Les différents acteurs concernés – Etats, organisations et fonds européens, francophonie, France, à travers son action de coopération bilatérale ou multilatérale – sont-ils prêts, dans les années qui viennent, à consentir un effort massif en matière d'infrastructures et de personnels enseignants, ou laisseront-ils les politiques d'ajustement adoptées dans les années 1980 perdurer ? Ensuite, il est essentiel de mesurer l'impact des nouvelles technologies, qui ne limite plus aux formes classiques – livres ou images – l'acquisition des connaissances, comme Cheikh Modibo Diarra est bien placé pour le savoir. Certes, le contexte général – effondrement des concepts fondamentaux, difficultés

de garantir la propriété intellectuelle et artistique, essor du *globish* – ne favorise pas la francophonie. Enfin, la mondialisation a profondément modifié la répartition des richesses. Toutes les grandes puissances, de la Grèce et Rome aux Etats-Unis, ont fait la preuve que la puissance culturelle va de pair avec la puissance économique. Aujourd’hui, pour prendre part au nouveau partage des richesses, l’Afrique doit choisir entre une relation ancienne et verticale avec ses cousins francophones ou, au contraire, s’ouvrir à d’autres aires culturelles.

A ce bilan négatif s’oppose un ensemble d’acquis et d’atouts. Tout d’abord, les 8 à 10 millions d’immigrants vivant en France, qu’ils aient ou non la nationalité française, sont le principal vivier de la francophonie de demain. Tarir la source de l’immigration entraînerait le vieillissement de la population et l’érosion de ce formidable capital. L’enjeu concerne l’Europe tout entière. Les Etats-Unis, au contraire, ont réussi un hold-up extraordinaire avec leur population hispanique et sont en passe d’y parvenir également avec leur population d’origine asiatique, d’où leur considérable puissance linguistique. L’intégration des populations immigrées est un défi immense, qui engage la responsabilité non seulement de l’Académie française, chargée de défendre le bon usage du français, mais aussi celle de la France tout entière, qui doit s’ouvrir à une immigration nombreuse et de haut niveau.

Autre atout : l’Afrique francophone subsaharienne a quitté la catégorie des régions sans espoir pour entrer dans celle des régions en devenir, voire émergentes. Cette évolution ne peut que profiter à la francophonie : il vaut toujours mieux être en tête de peloton que lanterne rouge. A cet égard, il faut favoriser autant que possible le rôle des chefs d’entreprise africains et de la nouvelle classe moyenne du continent : là réside le cœur de la politique francophone, au-delà des questions culturelles et linguistiques.

Rappelons le cadre international, et notamment européen, dans lequel se trouve la France : l’Europe, sans nul doute, est l’avenir de la France, mais les règles de plus en plus contraignantes adoptées par l’Union européenne indiquent une tendance à l’uniformité dans le marché intérieur, qui ronge peu à peu les caractéristiques de l’exception et de la diversité culturelles. Notre ennemi se trouve en nous-mêmes : la bataille menée à Bruxelles est donc une bataille essentielle pour la diversité.

Enfin, dès la fin de 2011, les chaînes hertziennes de télévision cèderont la place à la télévision numérique. Je songe aux millions d’Algériens qui, chaque jour, regardent les chaînes

françaises – principale source de la pratique du français – et qui, demain, ne pourront y avoir accès qu'en s'abonnant. La francophonie dans ce pays en sera gravement écorchée. Les parlementaires et l'ensemble des acteurs impliqués doivent s'emparer de cette question afin que les chaînes hertziennes françaises survivent partout où c'est possible, notamment autour du bassin méditerranéen, car là est l'avenir de la francophonie.

## **Table ronde 2**

### **Les enjeux institutionnels de la francophonie en Afrique**

#### **Présidence de M. Axel Poniatowski**

**M. Axel Poniatowski**, *président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale* – Les enjeux institutionnels de la francophonie intéressent tout particulièrement la commission des affaires étrangères que j'ai l'honneur de présider, qui vient justement d'achever la rédaction d'un rapport sur le Soudan, et fera prochainement paraître un rapport sur l'aide au développement bilatérale et multilatérale.

Le dernier sommet franco-africain qui s'est tenu à Nice, les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin, a ouvert une nouvelle ère. Loin des sujets habituels tels que la gouvernance et la démocratie locale, les élections ou la corruption, l'ordre du jour a surtout concerné le rôle de l'Afrique dans la gouvernance mondiale et dans les institutions internationales et sa place au Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment parmi les membres permanents. Le Président Sarkozy s'est à cette occasion engagé à défendre la position africaine consistant à accorder un siège permanent à l'Union africaine – il faudrait pour cela modifier le règlement de l'ONU, qui ne prévoit d'accorder des sièges représentatifs qu'à des Etats souverains. Hélas, les Etats africains ne sont pas encore parvenus à désigner un représentant commun, mais leur demande demeure pressante, notamment dans la perspective des prochains sommets du G8 et du G20. Le sommet s'est également saisi de la question du développement économique de l'Afrique : 180 chefs d'entreprise y assistaient, dont deux tiers d'Africains, et l'on est convenu de créer un Conseil franco-africain pour le développement. Enfin, a été abordée la place de l'Afrique dans les enjeux contemporains : réchauffement climatique, préservation de l'environnement et de la biodiversité, gestion de la forêt.

D'autre part, pour la première fois, l'ensemble de l'Afrique – et non plus seulement l'Afrique francophone – était représentée à ce sommet franco-africain : l'Afrique anglophone y participait avec, entre autres, les présidents de l'Afrique du Sud, de l'Ethiopie et du Rwanda. Cela étant, force est de constater que de nouveaux ensembles se sont constitués : outre les sommets franco-africains, les sommets sino-africains et indo-africains nuancent le fait francophone en Afrique, tant l'anglais est, presque naturellement, devenu le véhicule du développement économique. Dans un tel contexte, comment faire entendre la voix de la francophonie et sa différence ?

**M. Moussa-Makan Camara**, *ambassadeur, représentant de l'OIF auprès de l'ONU* – Si la Francophonie est présente sur les cinq continents, c'est en Afrique qu'elle l'est le plus massivement. Près de la moitié des 200 millions de francophones s'y trouvent. Compte tenu de l'évolution démographique respective de chaque région du monde, l'Afrique accueillera demain plus de francophones qu'aucun autre continent, pourvu que les mesures adéquates soient prises afin de garantir l'enseignement du français. D'autre part, 68 des 192 Etats membres de l'ONU sont francophones, et un groupe d'ambassadeurs s'est constitué. Enfin, le continent africain occupe 80% à 90% des travaux de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que du Conseil économique et social et d'autres organes. Les deux tiers des 20 000 casques bleus déployés dans le monde le sont en Afrique, et quatre des sept pays concernés sont francophones : la Côte d'Ivoire, le Tchad, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo. En outre, la Commission de consolidation de la paix agit dans quatre pays africains – le Burundi, la Guinée Bissau, la République centrafricaine et la Sierra Leone – dont trois sont francophones. Un groupement spécifique de pays est chargé de chacun d'entre eux au sein de ladite commission, et chacun de ces groupements est dirigé par un francophone. On pourrait multiplier les exemples de la sorte.

Si les institutions de la Francophonie sont nombreuses et dynamiques, elles sont loin d'épuiser la notion. La francophonie, en effet, les a précédées et leur survivra. De même, l'Union africaine n'est pas toute l'Afrique, ni les Nations Unies le monde. Au plan des institutions, quatre questions se posent. Tout d'abord, comment la Francophonie utilise-t-elle son statut d'observateur auprès de l'ONU dans l'intérêt de l'Afrique ? Ensuite, quelle est la dynamique en cours à l'ONU en faveur de l'Afrique, et quel rôle y joue la Francophonie ?

Troisièmement, comment les ambassadeurs francophones font-ils valoir le point de vue de l'organisation et des Etats francophones auprès des organisations internationales ? Enfin, qu'en est-il des initiatives prises à l'échelle nationale en faveur d'une cause transversale ?

A ces quatre questions s'ajoutent cinq défis. Le premier consiste à refuser l'*imperium*, l'hégémonie d'une langue qui s'imposerait à tous. Pour que la francophonie existe, il faut que des hommes et des femmes parlent français, y compris dans les relations internationales. Or, aux Nations Unies, certains représentants francophones utilisent une autre langue que la leur bien que rien ne le justifie, puisque des services d'interprétation simultanée et de traduction sont à leur disposition. L'OIF n'est que la somme de ses Etats membres et ne saurait imposer quoi que ce soit en la matière, mais elle peut attirer l'attention sur ces faits. *A contrario*, nous devons être sensibles à l'effort de certains Etats qui, sans être membres de la Francophonie, s'expriment régulièrement en français à l'ONU – je pense en particulier à l'Algérie, ou à d'autres qui nous envoient parfois des signes, comme le Brésil. Tous ces efforts participent du refus de l'*imperium*. Rappelons que le français a naturellement statut de langue officielle des Nations Unies, et qu'il est l'une des deux langues de travail du Secrétariat de l'ONU – c'est grâce à Haïti que ce statut a pu être préservé. Or, dans ce combat, la Francophonie est inconsolablement seule. C'est à nous, francophones par choix, de défendre notre langue. C'est ainsi que le Président Diouf appuie personnellement la candidature des cadres francophones dans l'administration de l'ONU.

Deuxième défi : la francophonie n'existera pas sans des hommes et des femmes qui parlent français dans les espaces francophones, notamment en Afrique. Or, les écoles de ce continent sont en ruines. Si l'on peut comprendre un refus d'investir dans une usine de tracteurs, comment expliquer le refus de financer des écoles, des manuels scolaires, des bibliothèques pour que, de Bamako ou de Conakry, on puisse accéder au savoir en français ? Aux Etats-Unis, il existe encore aujourd'hui des faisceaux francophones qui ont survécu dans le respect de la souveraineté de l'Etat, et qui nous rappellent que la langue est notre cordon ombilical. En Afrique, le réseau des lycées français est vaste, mais inaccessible aux Africains francophones : leur coût prohibitif décourage même les diplomates d'y scolariser leurs enfants. Comment remédier à cette situation ? Nous avons la responsabilité de garantir l'accès au français, et d'investir massivement dans l'éducation, en priorité dans l'espace francophone.

Le troisième défi est celui de l'ouverture de la francophonie, particulièrement en Afrique. Elle donnerait davantage de crédibilité à la France, et ferait de la francophonie un facteur d'union de l'Afrique, plutôt que de division. Ainsi, l'Afrique pourrait faire bloc derrière un pays francophone dans le cadre de la réforme du Conseil de sécurité – sujet sur lequel le Président de la République française a, pour la première fois, pris la position que l'on sait. L'ouverture est un défi qu'il faut relever avec vigilance.

Quatrième défi : contenir les effets collatéraux des politiques nationales et régionales. Toutes les décisions prises au niveau régional, qu'il s'agisse de la CEDEAO ou de l'Union africaine, par exemple, doivent être envisagées à l'aune de leurs incidences sur la francophonie. Cela vaut également pour l'Europe.

Enfin, le dernier défi consiste à regarder la francophonie comme elle est, et non comme on voudrait qu'elle soit. La francophonie a changé et continuera de changer. Soyons réalistes, évitons de nous lamenter : la mondialisation existe, de nombreux et nouveaux partenaires s'installent en Afrique, chacun avec ses propres moyens et ses propres méthodes. Face à cette évolution, la francophonie a la poésie, les sons, la littérature, certes, mais elle doit aussi posséder une dimension politique et économique et, pour cela, disposer des moyens qui s'imposent. La solidarité francophone ne doit être ni frileuse, ni diffuse. Ensemble, nous devons tendre la main aux Etats qui l'ont rejointe, et les efforts doivent être partagés par tous.

**M. François Muamba**, *député de la République démocratique du Congo, président du groupe d'amitié RDC-France, ancien ministre* – Avec près de 68 millions d'habitants, la République démocratique du Congo est sans doute la première puissance démographique de la francophonie. J'ai moi-même pu aimer et pratiquer cette langue très tôt à la maison, car mon père, autrefois scolarisé en français auprès de missionnaires, avait imposé son usage aux côtés de notre langue maternelle, le tchiluba. C'est sans doute pour cette raison qu'après une carrière ministérielle, j'ai fondé le groupe d'amitié RDC-France à l'Assemblée nationale.

Le français nous lie par-delà nos différences, notre éloignement. La RDC, à son indépendance, en a fait sa langue officielle, après qu'elle avait été imposée par le colonisateur belge soucieux d'administrer un territoire peuplé de plus de 400 ethnies, chacune utilisant sa propre langue. La lutte pour l'indépendance a été conduite en français. Les premiers dirigeants politiques congolais ont proclamé leurs idéaux de liberté et d'égalité en français.

Depuis l'indépendance, toutes les constitutions du pays ont prévu la cohabitation harmonieuse du français avec les quatre principales langues du Congo que sont le lingala, le swahili, le tchiluba et le kikongo. Chacune de ses langues joue son propre rôle, mais seul le français permet aux Congolais de communiquer avec le monde extérieur et d'accéder au savoir. En effet, de l'école primaire à l'université, l'enseignement est principalement dispensé en français. La quasi totalité de la presse écrite emploie le français, tout comme les médias audiovisuels. Ainsi, le français est, pour 68 millions de Congolais, le principal canal d'accès au monde, le principal outil de participation à la civilisation universelle.

Pourtant, les relations franco-congolaises n'ont rien d'exceptionnel. Certes, la France s'est autrefois employée à résoudre certaines des convulsions qui ont agité le Congo, à Kolwezi, dans le Nord-Kivu ou, plus récemment encore, en Ituri – et les Congolais leur en sont reconnaissants. En matière de coopération, néanmoins, la France intervient par le biais de programmes multilatéraux – *via* la Banque mondiale, l'Union européenne ou encore le FMI – dans lesquels son action est diluée. Dans l'imaginaire collectif congolais, le Congo n'entretient pas de relations plus étroites avec la France qu'avec tout pays africain non francophone. Il faut corriger cette situation en augmentant les ressources consacrées à la coopération bilatérale ainsi qu'aux projets menés par l'OIF, dont les moyens doivent être considérablement renforcés.

Ainsi, en dépit de son poids démographique, la RDC est sans doute le pays où l'on constate la plus forte baisse qualitative de l'usage du français. L'absence d'un programme spécifique de promotion du français, la déscolarisation, la crise du système scolaire, l'absence de bibliothèques et les difficultés d'obtenir des ouvrages sont parmi les facteurs qui expliquent la baisse générale du niveau de français. L'OIF est certes active sur le terrain, aux côtés de l'ambassade de France, mais son appui aux centres culturels et aux alliances franco-congolaises est insuffisant et se limite aux principales villes – Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani. En l'espèce, le renforcement des capacités opérationnelles de l'OIF est indispensable. Autre phénomène : avec l'influence croissante de l'Afrique du Sud, l'avènement du nouveau régime rwandais et le renforcement des routes commerciales menant à l'Asie par l'Afrique orientale, l'anglais gagne du terrain dans la région des grands lacs. La RDC préserve l'attrait du français et lutte contre l'*imperium* linguistique dans la région. En dépit de la faiblesse de ses moyens, elle finance des écoles consulaires en Tanzanie, au Burundi ou encore au Rwanda, où les francophones souhaitant scolariser leurs enfants en

français n'ont souvent d'autre choix que de les inscrire à l'école consulaire congolaise de Kigali. Là encore, il faut renforcer les capacités de l'OIF pour appuyer ces établissements, qui fonctionnent aujourd'hui avec les moyens du bord.

Cela étant, l'influence d'une langue ne se mesure pas qu'en termes statistiques. La langue est le véhicule de la pensée, le reflet des cultures et des engagements pris dans le respect de valeurs communes. L'Afrique francophone se flatte de compter de nombreux gouvernements issus des urnes. Les élections sont souvent organisées avec le concours de partenaires extérieurs, dont l'OIF, qui témoignent de leur validité. En 2006, la RDC a accueilli les observateurs de la Francophonie, qui ont joué un rôle irremplaçable pour assurer la transparence et la fiabilité du scrutin, mais leur faible nombre n'a pas permis de couvrir également l'ensemble de ce vaste territoire. A l'approche des élections de 2011, je milite donc en faveur de l'augmentation du nombre d'observateurs de la Francophonie, de leur répartition équilibrée sur tout le territoire, et d'une plus grande implication de l'OIF dans l'ensemble du processus, de la confection des cartes d'électeurs à la diffusion des résultats, afin notamment de veiller à l'égal accès de tous aux médias en période de campagne électorale, et de renforcer les capacités des juridictions chargées de statuer sur les contentieux.

Naturellement, la démocratie ne se limite pas à l'organisation d'élections. Elle se bâtit jour après jour, par le renforcement constant de l'Etat de droit. C'est là toute la valeur de la Déclaration de Bamako, qui a indissociablement lié la Francophonie et la démocratie, et qui a conduit les Etats signataires à s'engager fermement en vue de consolider l'Etat de droit.

C'est autour de trois grandes idées que la francophonie construira son avenir : la défense et la promotion du français, la démocratie et la solidarité. Uni par la langue, l'espace francophone est en effet très disparate en termes de développement. Ces différences doivent susciter le renforcement des solidarités, notamment entre le Nord et le Sud. A cet égard, la RDC s'honore d'accueillir le prochain sommet de la Francophonie, qui marquera la reconnaissance de son entière appartenance à cette communauté.

**M. Michel Guillou**, *directeur de l'Institut pour l'étude de la francophonie et de la mondialisation à l'Université de Lyon III* – Le français a-t-il si sûrement un avenir en Afrique ? Y parlera-t-on encore cette langue dans cinquante ans ? L'aire linguistique francophone a davantage de faiblesses que d'autres aires, car les peuples qui la composent ne

partagent pas une langue maternelle, mais une langue qui s'adjoint à des langues partenaires. Or, la notion insidieuse de langue unique progresse : l'anglais s'impose peu à peu comme langue de liaison indispensable, d'où un recul du français en France même. L'émergence de nouvelles puissances économiques comme la Chine peut faire espérer un monde plurilingue. Le français en fera-t-il partie, ou aura-t-il disparu suite au suicide programmé par les élites françaises ? Le Rwanda a basculé, Madagascar se pose la question, l'anglais gagne du terrain jusqu'en France. La question à poser n'est donc pas celle de l'avenir de la francophonie en Afrique, mais celle de son avenir dans la mondialisation.

La Francophonie est-elle utile ? En tout état de cause, elle change. Comment expliquer que le secteur de l'éducation en Afrique ait été abandonné au point de pourrir de la sorte ? Comment justifier le refus, depuis vingt ans, de faire la Francophonie économique demandée par le Vietnam ? Sans économie, rien n'est pourtant possible. Enfin, comment créer un espace de partage sans accorder aux gens des préférences de circulation ? La maîtrise de l'immigration est sans doute nécessaire, mais il est indispensable de créer un visa francophone, une sorte de *francopass* grâce auquel les artistes, les intellectuels, les entrepreneurs pourront circuler librement dans l'aire francophone. Dans mon propre établissement, la moitié des étudiants de troisième cycle se heurtent à un refus de visa ! L'éducation et l'économie sont pourtant deux domaines à privilégier.

La Francophonie d'influence a connu un certain succès avec la convention sur la diversité culturelle, adoptée par 148 voix contre 2, et le Président Sarkozy ouvre de nouvelles pistes. Sans doute le sommet de Montreux sera-t-il l'occasion pour les francophones unanimes de demander l'entrée de l'Afrique parmi les membres permanents du Conseil de sécurité. De ce point de vue, la Francophonie joue un rôle humaniste : sans remettre en cause la mondialisation d'inspiration anglo-saxonne, elle y injecte des valeurs telles que la solidarité, compagne de la liberté, et prône la synthèse des différences davantage que l'imposition d'un système.

Cela étant, il faut que la notion de multilinguisme prenne le pas sur celle d'unilinguisme. Le français, outre sa capacité d'influence, ouvre la voie au multilinguisme universel. Or, on constate en France l'avancée du rouleau compresseur de l'unilinguisme. MM. Trichet et Strauss-Kahn s'expriment en anglais. M. Martin Hirsch s'est récemment livré à une explication télévisée en anglais devant des étudiants de l'Institut d'études politiques. Dans le

TGV entre Paris et Lyon, le contrôleur de billets annonce son arrivée en anglais. La France progresse vers une langue unique – l’anglais. Il faudra bientôt travailler en anglais, apprendre en anglais... La francophonie ne résistera pas s’il faut un jour expliquer aux Africains qu’ils ont eu tort d’apprendre le français pour entrer dans une grande école. La fracture sociale entre une élite anglophone et le peuple francophone n’en sera que plus profonde. Suivre un parcours universitaire en langue anglaise permet-il de conserver d’autres valeurs ? L’ouverture doit être complète, et non partielle. Pour la première fois, en mars, le Président de la République a pris position en faveur de la langue française, signalant au passage que la francophonie n’était pas encore démodée. Hélas, les élites sont si puissantes qu’il faudra prendre des mesures fortes pour évoluer. Tout d’abord, la France doit imposer le multilinguisme de l’école primaire à l’entreprise, grâce à un Etat volontariste qui rompe la dérive actuelle vers l’unilinguisme. Le *British Council* et l’Institut Goethe augmentent leurs crédits, cependant que la France diminue les crédits de son action culturelle à l’étranger. Cessons de démolir ce dispositif ! Une action politique volontariste est nécessaire pour mettre fin à ce basculement vers la langue unique. La France doit inventer un multilinguisme susceptible de rendre à sa coopération linguistique et culturelle la force qu’elle avait jadis. Si le français recule en France, c’est-à-dire dans le noyau dur de la francophonie, certains pays quitteront la Francophonie, enclenchant un mécanisme dont nul ne sait où il s’arrêtera. Il faut donc démontrer que le français est utile dans la mondialisation, et que l’avenir est au multilinguisme. Ne laissons pas l’éducation francophone se délabrer : redonnons aux jeunes le goût du français !

**M. Jacques Soppelsa**, *président honoraire de l’Université de Paris I, professeur de géopolitique, délégué du réseau des instituts francophones régionaux d’études stratégiques* – Titulaire de la chaire de géopolitique à la Sorbonne depuis une trentaine d’années, j’aime rappeler le propos de Winston Churchill : on ne dit pas ce que l’on sait, mais on dit ce que l’on est. Le réseau des instituts francophones régionaux d’études stratégiques, ou RIFRES, est une émanation de l’Agence universitaire de la Francophonie. Il est actuellement composé de 8 établissements régionaux : Ho Chi Minh Ville, Nouméa, Ottawa, Cluj, Paris ainsi que trois institutions africaines – Le Caire, Dakar et Pretoria. Au cœur de l’Afrique australe anglophone, le dynamisme de cet établissement permettra peut-être de nuancer le pessimisme de M. Guillou.

Rappelons d'emblée la place institutionnelle du français en Afrique. Il a parfois statut de langue officielle sans être la langue maternelle, comme au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Guinée ou encore au Niger : l'identité francophone s'ajoute alors à l'identité nationale et peut être considérée comme un atout supplémentaire. Ailleurs, en Mauritanie, au Maroc ou en Tunisie, le français n'est pas langue officielle mais est enseigné comme langue étrangère, voire comme langue de travail. Dans ces pays, l'identité francophone est souvent remplacée par l'identité nationale. Enfin, il existe une dernière catégorie de pays comme l'Egypte qui, bien que membres de l'OIF, comptent très peu de francophones, et où l'identité francophone n'est que marginale face à une identité nationale forte.

Que faut-il retenir de l'usage de la minuscule dans « francophonie », tel qu'il est pratiqué à l'occasion du présent atelier ? Chacun sait que la distinction est importante. Rappelons simplement que l'usage de la minuscule est à l'origine de l'émergence du mouvement francophone, qui s'est déployé dans diverses institutions. Cet ensemble francophone fondé sur le partage d'une langue est-il cohérent ? Ne vaudrait-il pas mieux identifier plusieurs aires géopolitiques francophones telles que le Maghreb ou l'Afrique subsaharienne ? En effet, la notion d'espace francophone est très ambiguë, du fait de sa diversité politique, culturelle et juridique. On y retrouve tous les grands systèmes de droit, qu'il s'agisse du droit européen, du droit anglo-saxon, d'un droit d'inspiration socialiste ou encore du droit islamique. La complexité de la question impose de l'aborder à quatre niveaux. Au niveau infra-étatique, tout d'abord, la mondialisation renvoie chaque individu francophone, où qu'il se trouve, à trois mouvements : l'individualisation des références identitaires, la logique de consommation et le doute suscité par toute institution prétendant être la seule à produire un discours légitime – en l'occurrence, la Francophonie institutionnelle. Au niveau trans-étatique, ensuite, l'ensemble francophone peut être considéré comme une communauté, même si le partage d'une langue ne produit pas mécaniquement le partage de valeurs : rappelons en effet que 60% des Africains francophones ont moins de trente ans. Au niveau inter-étatique, l'émergence de nouveaux acteurs pose la question de l'institutionnalisation de la francophonie et de son développement sur la scène internationale : à cet égard, plus l'OIF s'engage sur le terrain des relations internationales, et notamment intergouvernementales, plus elle risque de s'éloigner des individus, de la société civile, et donc de la communauté francophone. Au niveau étatique, enfin, on ouvre la voie à l'OIF depuis cet été. Si la France occupe une place centrale dans cette institution, les citoyens français sont-ils pour autant toujours conscients de leur identité francophone ? D'autre part, la révision constitutionnelle de 2008 a été l'occasion pour la

France d'intégrer la Francophonie comme élément constitutif de sa politique extérieure : c'est un acquis. Enfin, il n'est pas certain que le développement des nouvelles technologies permette à l'anglais de renforcer son statut de langue de communication internationale. Ainsi, le Président Diouf a validé la semaine dernière le projet d'IFADEM, entre autres exemples – une plateforme inédite, révolutionnaire, prête à recevoir d'anciens organismes de formation publics et privés pour travailler en ligne et en direct auprès de 400 élèves.

La langue invite à se réunir, mais elle n'y force pas. Confrontons ce constat lucide aux paroles prononcées par les pèlerins d'Emmaüs il y a quelque deux mille ans : « Restons ensemble, il se fait tard ».

### **Table ronde 3**

#### **Dix ans après la Déclaration de Bamako:**

**où en est la promotion de la démocratie, la prévention des conflits et le soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'homme en Afrique francophone?**

#### **Présidence de Mme Henriette Martinez**

**Mme Henriette Martinez**, *présidente déléguée de la section française de l'APF* – La section française de l'APF, que j'ai l'honneur de présider, est composée de 90 députés et 60 sénateurs, tous impliqués dans la Francophonie et, pour la plupart, présidents de groupes d'amitié avec des pays francophones. C'est une section active, présente sur tous les fronts de la Francophonie. En juillet dernier, à Paris, la session plénière de l'APF a réuni 14 présidents d'assemblée et 300 parlementaires francophones autour du Président Bernard Accoyer. Ce grand moment aurait dû intéresser davantage les médias qui, hélas, couvrent peu les questions de francophonie, pourtant si importantes.

Dix ans après la Déclaration de Bamako, où en sont la promotion de la démocratie, la prévention des conflits et le soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'homme en Afrique francophone ? La question est essentielle à double titre. Tout d'abord, la Francophonie, vigie de la démocratie, place ces principes au cœur même son action, avec la défense de la langue et de la diversité culturelle. Ensuite, en dépit de certains contre-exemples de pays non démocratiques qui connaissent un développement économique, l'existence d'un Etat de droit,

l'absence de conflit et la sécurité intérieure d'un pays favorisent une meilleure répartition des ressources et créent un environnement propice à une croissance durable.

La section française contribue, à son échelle, à l'émergence et au soutien de la démocratie, particulièrement dans les Etats fragiles ou en sortie de crise. L'APF organise des séminaires de formation à l'intention des députés et des fonctionnaires parlementaires dans les assemblées où doit être restaurée la démocratie, et elle participe aux missions d'observation électorale pour lesquelles elle est sollicitée. Elle dispose également d'un réseau de femmes parlementaires bien organisé et très actif. Ces activités de « diplomatie parlementaire » sont très utilement complétées par les associations, terreau fertile de la démocratie africaine qui agissent au quotidien en faveur des droits de l'homme, mais aussi des droits des femmes, des enfants, des prisonniers, des malades, et qui, enfin, luttent contre la corruption. Ces combats de proximité font la richesse de la démocratie et de la société civile, et favorisent la consolidation de l'Etat de droit.

La Déclaration de Bamako, adoptée le 3 novembre 2000 par les dirigeants politiques participant au Symposium international sur les pratiques de la démocratie, des droits et libertés dans l'espace francophone, rappelle les valeurs de la démocratie et fixe quatre principes essentiels : la consolidation de l'Etat de droit, la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, une vie politique apaisée et, enfin, la promotion d'une culture démocratique intériorisée et le plein respect des droits de l'homme. Elle prévoit également des procédures variées d'évaluation permanente et d'intervention en cas de crise, depuis l'envoi de missions d'information jusqu'à la suspension des actions de coopération.

La Charte de la Francophonie, adoptée le 23 novembre 2005 par la Conférence ministérielle de la Francophonie, à Antananarivo, fixe les objectifs de la Francophonie – le partage de la langue française et de ses valeurs universelles au service de la paix, de la coopération et du développement durable – et définit l'organisation institutionnelle de la Francophonie.

Enfin, la déclaration de Saint-Boniface, adoptée le 14 mai 2006 par la Conférence ministérielle de la Francophonie, porte sur la prévention des conflits et la sécurité humaine et, se fondant sur les textes précédents, rappelle plusieurs principes – le respect de l'intégrité territoriale, l'indépendance politique, la souveraineté des États et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures – en vue de favoriser le règlement pacifique des différends. Elle

préconise naturellement la renonciation au recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, conformément au droit international, et engage ses signataires à promouvoir et à défendre le respect intégral des droits de l'homme. Ces trois textes comptent parmi les textes fondateurs de la Francophonie. Dix ans après l'adoption de la Déclaration de Bamako, quel bilan peut-on en tirer ?

**M. Jean du Bois de Gaudusson**, *président honoraire de l'Agence universitaire de la Francophonie, professeur* – La Déclaration de Bamako, que j'ai contribué à préparer avec M. Lebatt à l'occasion de plusieurs conférences associant des parlementaires, des juristes, des universitaires et des ONG, a placé la notion de démocratie au cœur de la réflexion et de l'action de la Francophonie, qui ne se contente pas d'être un spectateur, mais un acteur engagé. C'est l'un de ces textes qui sont emblématiques de la vie des nations, comme la Déclaration de 1789 ou celle des pères fondateurs américains. La Déclaration de Bamako consacre officiellement, publiquement et juridiquement l'engagement de la Francophonie en faveur de la démocratie et des droits de l'homme, notamment en Afrique.

La Francophonie est fondée sur deux piliers : la langue française et l'engagement démocratique, en faveur des droits de l'homme et au service de la paix. En effet, Francophonie et démocratie sont indissociables. La capacité de la Francophonie à dénoncer les violations graves des droits de l'homme, les atteintes aux principes fondamentaux de la démocratie, est devenue un enjeu majeur pour son propre avenir. Sa légitimité dans le monde contemporain en dépend : c'est à cette aune qu'elle sera jugée.

La Déclaration de Bamako est un instrument normatif de référence pour les actions de l'OIF. Il est normatif car les Etats et les gouvernements se sont engagés à en respecter les dispositions. Plusieurs mesures sont prévues pour mettre en œuvre ces engagements : le chapitre 5, par exemple, comporte une série de procédures de suivi et d'accompagnement, ainsi que des sanctions en cas de violation desdits engagements. Il s'agit donc d'une étape décisive. L'ensemble des engagements pris par les Etats est rassemblé dans un Livre blanc qui rappelle les principes fondamentaux : le caractère universel de la démocratie, le caractère inaliénable de la dignité et de l'égalité des êtres humains, la tenue d'élections, l'importance du dialogue.

La Déclaration de Bamako met l'accent sur l'investissement institutionnel et juridique. Elle fait une place primordiale aux institutions démocratiques, dont les capacités doivent être renforcées. La consolidation de leur encadrement juridique permettra d'ancrer l'Etat de droit dans les profondeurs des régimes et des sociétés de manière irréversible. Le pari est audacieux, à l'ère de la décompression autoritaire et de la refondation des Etats. Et ce n'est pas un hasard si cette Déclaration a été adoptée à Bamako, au cœur d'une Afrique en transition et à l'avenir si prometteur - même si, rappelons-le, la Francophonie touche également les pays du Nord.

Dix ans plus tard, il est temps de tirer le bilan de cette consécration du pluralisme démocratique. La chose n'est pas aisée : comment mesurer la part que la déclaration de Bamako a prise dans l'évolution des régimes politiques et démocratiques de l'espace francophone ? Le bilan est évidemment contrasté. Dans les pays visés au premier chef, en Afrique notamment, on constate un essor du constitutionnalisme, un développement démocratique, une juridicisation de la vie politique et un renforcement du rôle des cours constitutionnelles. On observe l'avènement de nouvelles régulations électorales et de nouvelles institutions, les fameuses commissions électorales indépendantes ou autonomes – les CENI-CENA. Les scrutins électoraux se multiplient, et il arrive que les sortants soient battus, y compris certains chefs d'Etat. La Francophonie participe à cette évolution de l'espace démocratique en apportant son expertise et son appui aux institutions, en organisant des forums et des colloques où toutes les parties prenantes échangent leurs expériences. On observe aussi l'appropriation progressive des institutions par les populations, les élites et les responsables.

Si le bilan est contrasté, c'est qu'en dépit de progrès importants, l'espace francophone s'essouffle, notamment en Afrique : dérives, détournements de procédure, refus de la démocratie, persistance des violations des droits de l'homme. Qu'est donc aujourd'hui devenue la Déclaration de Bamako ? Sans remettre en cause ses principes essentiels, on s'interroge même dans les cercles de réflexion sur sa pertinence et sur sa mise en œuvre. Son anniversaire, ainsi que celui des indépendances, est l'occasion d'engager un débat sur les nouvelles régulations constitutionnelles et politiques, afin de renforcer la doctrine de la Francophonie, fondée sur la démocratie.

Plusieurs questions doivent être posées et, en premier lieu, celle de la portée de cet investissement institutionnel. Un encadrement juridique et institutionnel est indispensable pour assurer le développement de la démocratie. A cet égard, l'OIF doit agir concrètement, en s'interrogeant notamment pour savoir s'il n'existe pas actuellement un phénomène de surinvestissement. Quelle est en effet l'incidence de la thérapie institutionnelle de choc à laquelle ont été soumis l'Afrique et l'Europe centrale et orientale ? Le temps est venu d'adopter des stratégies sectorielles, mieux ciblées et plus proches des sociétés. La thérapie ne doit pas tuer le patient !

Ensuite, il faut relever le défi de « l'épuisement du constitutionnalisme ». Ne sommes-nous pas en effet en présence d'institutions et de principes qui s'essoufflent et se décrédibilisent ? Certaines constitutions sont violées par les gouvernements, ignorées par les citoyens. Permettent-elles encore aujourd'hui de limiter et répartir les pouvoirs des dirigeants ? Les régulations adoptées ne suscitent-elles pas l'apparition de contre-régulations ? Les institutions sont parfois détournées à des fins antidémocratiques, « illibérales », machiavéliques, au point que l'on met même en cause la pertinence du principe électoral. Il faut supprimer l'élection, facteur d'autoritarisme, a-t-on pu entendre récemment dans une réunion de constitutionnalistes européens et africains. Ce slogan, emprunté aux théories plébiscitaires du XIX<sup>e</sup> siècle, refait surface dix ans après Bamako ! Posons donc la question, puisqu'il n'existe point de tabous en francophonie : le constitutionnalisme sert-il les valeurs des sociétés où il s'applique ? Si les valeurs universelles ne sont pas en cause, encore faut-il les relier aux valeurs d'une société donnée, au moyen notamment de règles nouvelles. Certains appellent même à la fondation d'un nouveau constitutionnalisme susceptible de consacrer la diversité et de recueillir l'adhésion des populations, consistant à élaborer la loi fondamentale par la base. Autre thème de réflexion à l'OIF : le droit constitutionnel « alternatif ». Le terme a choqué, mais il s'agit pourtant bien d'ancrer ce droit dans les sociétés. Enfin, il faut examiner la place des facteurs exogènes, qui peuvent renforcer les institutions, mais aussi, dans certains cas, les fragiliser.

Bamako, c'est l'Afrique, mais c'est aussi davantage. Bamako concerne des principes et des défis présents au Sud comme au Nord, où la démocratie se heurte à de nouvelles difficultés qui, en l'absence de solution, risquent de déstabiliser les démocraties. Comment réagir, par exemple, aux aspirations à la reconnaissance de la diversité ? Comment concilier la satisfaction croissante des droits individuels et la protection de l'intérêt général ? Quelle place

accorder au fait religieux dans les institutions modernes du Nord ? Enfin, le bilan critique - voire pessimiste - de la Déclaration de Bamako doit être tiré dans un contexte de léthargie démocratique. D'autres priorités s'interposent, hélas. Souhaitons que les valeurs démocratiques reviennent au premier plan !

**M. Mohamed El Hacem Ould Lebatt**, *ancien ministre des affaires étrangères de la Mauritanie, membre du panel de l'OIF pour la prévention des conflits dans l'espace francophone* – La Déclaration de Bamako est le point culminant d'un long cheminement juridique et intellectuel. Léopold Sédar Senghor, père fondateur de la Francophonie dont M. Diouf a justement célébré le souvenir, avait conçu cette organisation à l'image d'une *Commonwealth* à la française. L'Agence de la Francophonie, créée en 1970, en fut le premier organe important. Suivit une ascension rapide jusqu'au Sommet de Chaillot, en 1991, puis au programme d'action de Cotonou, en 1995, à l'occasion desquels furent énoncés plusieurs principes concernant les élections et la place du droit dans le développement institutionnel de l'espace francophone. Toutefois, le sommet de Versailles, en 1986, fut le véritable point de départ d'une longue chevauchée, jalonnée par une succession de sommets : Dakar, Chaillot, Maurice, Moncton et, surtout, Hanoi en 1997, où la dimension politique de la Francophonie fut consacrée dans la Charte de la Francophonie. Ce texte fondateur créa notamment un poste de secrétaire général, investi d'une autorité morale et chargé d'un mandat politique. Le contexte international – chute du Mur de Berlin, effondrement de l'apartheid en Afrique du Sud, prise de conscience des questions environnementales, Conférence de Pékin sur les femmes – était favorable à la promotion de la démocratie, et donc à l'introduction d'une dimension politique dans la Francophonie.

Chacun des sommets susmentionnés a ajouté une pierre à l'édifice francophone. Moncton a prévu l'organisation d'un forum international sur les pratiques démocratiques et les droits de l'homme, qui s'est déroulé à Bamako en 2000 – donnant lieu à la fameuse Déclaration. Les préparatifs de ce forum furent d'une richesse exceptionnelle : l'espace francophone a été divisé en cinq grandes aires, chacune d'entre elles s'emparant d'un thème de réflexion dans le cadre d'une mini-conférence. La synthèse réalisée à Paris a révélé un véritable trésor d'idées démocratiques et une dynamique enthousiaste : c'est ce courant fécond qui a donné naissance, avec un bonheur certain, à la Déclaration de Bamako.

Celle-ci n'est pourtant pas le point d'aboutissement de la démocratie en francophonie, puisque le sommet de Saint-Boniface s'est soldé par l'adoption d'une déclaration qui introduit deux catégories juridiques nouvelles : la responsabilité de protéger et la sécurité humaine. Mieux encore : elle formule clairement les questions d'alerte précoce et d'assistance à l'établissement des systèmes démocratiques et à la prévention des crises, ainsi qu'à leur résolution. L'architecture institutionnelle et juridique de la Francophonie est donc désormais fondée sur la Charte adoptée à Hanoi en 1997 et rénovée à Antananarivo en 2005, ainsi que sur les déclarations de Bamako et de Saint-Boniface. Cet ordonnancement moderne donne à la Francophonie toute sa place dans le concert des organisations internationales qui, parfois à son exemple, se sont toutes dotées d'instruments semblables.

J'en viens à la mise en œuvre de ces différents textes. Tout d'abord, la Déclaration de Bamako, aux alinéas 2 et 3 du chapitre 5, a amélioré le recours à la facilitation et à la médiation dans la résolution des conflits qui ont frappé l'espace francophone. A cet égard, la Francophonie a souvent préféré la facilitation – bien que le terme ne soit pas français – à la médiation, le facilitateur n'imposant aucune solution toute faite aux crises. La Francophonie a mené d'innombrables échanges avec les différents acteurs. Certes, elle n'a pas la capacité d'action des Nations Unies, de l'Union européenne ou même de l'Union africaine, mais la proximité linguistique, culturelle et historique des acteurs des conflits lui donne un atout redoutable. C'est parce qu'elle est facilement écoutée qu'elle a pu utiliser ce mécanisme de facilitation en République démocratique du Congo, en Mauritanie, en République centrafricaine, au Niger, en Guinée, en Côte d'Ivoire ou encore au Tchad, où la Francophonie a, avec d'autres partenaires, saisi il y a quelques jours le Gouvernement sur la situation actuelle.

Une autosatisfaction excessive inciterait à considérer la Francophonie comme un acteur irremplaçable. Point n'est besoin ici d'en assurer la promotion. Constatons simplement que la Francophonie a joué un rôle important, eu égard à ses moyens limités, et qu'elle a déployé une expertise d'envergure dans les pays concernés. C'est d'ailleurs la principale force de l'OIF, dont le vivier d'experts compte de nombreux anciens présidents, anciens premiers ministres et ministres, anciens académiciens et chercheurs, et ainsi de suite, grâce auxquels de nombreuses demandes ont pu être satisfaites.

Cette expertise a été relativement bien reçue : dans douze conflits, elle a permis, à un stade ou à un autre, de résoudre des problèmes insolubles par les seuls acteurs impliqués, et ce dans de nombreux domaines. Cette gestion des conflits a privilégié le multilatéralisme. Certes, l'action solitaire donne davantage de visibilité à l'organisation et de lisibilité à son discours – et donne davantage de fierté, aussi. Elle a néanmoins un inconvénient de taille : dans un monde extrêmement compétitif, agir seul avec des moyens modestes prive les pays et les peuples en crise de synergies bénéfiques. La Francophonie a donc travaillé de concert avec les Nations Unies, l'Union européenne, l'Union africaine et d'autres organisations régionales. Des expériences ont également été menées en commun avec le *Commonwealth*.

Le dixième anniversaire de la Déclaration de Bamako, qui est aussi le quarantième anniversaire de la Francophonie et le cinquantième anniversaire des indépendances de l'Afrique francophone, est l'occasion de célébrer deux victoires. La première, c'est l'élaboration du bloc juridique de la Francophonie. La seconde, c'est la mise en œuvre de ses mécanismes d'application. Profitant de la liberté de ton qui sied dans ce haut lieu de la représentation populaire, je crois toutefois nécessaire de relever plusieurs obstacles, sinon des insuffisances.

Tout d'abord, la direction ne trouve pas toujours l'écho attendu auprès des Etats membres. Bien des pays rechignent à rédiger les rapports prévus, voire à participer à certaines actions, ou envoient des experts inadaptés. Certains se défient de l'OIF, et cette défiance entrave son action. D'autres estiment que toute action, toute initiative de la Francophonie à leur intention est une marque d'ingérence dans leurs affaires intérieures. Le fait récurrent de s'abriter derrière le principe d'ingérence retarde l'action sur le terrain, souvent entreprise alors que la crise est déjà aiguë. Or, c'est à la première étincelle qu'il faut s'empresser de tout faire pour éviter la propagation de l'incendie. Dès lors, l'objection souverainiste est mal venue, et la défiance injustifiée.

Ensuite, il existe une certaine défiance à l'intérieur même de l'organisation, liée à la faiblesse de la fonction d'analyse. Les moyens financiers sont certes limités, et l'organisation encore jeune, mais elle dispose d'un atout qui n'a pas de prix : l'intelligence. Ce potentiel pourtant énorme n'est pas assez valorisé. Ainsi, la Francophonie ne dispose pas de son propre cercle de réflexion, ou *think tank* : c'est regrettable.

S'y ajoutent deux obstacles importants : d'une part, le décalage entre les ambitions de la Francophonie et les moyens dont elle dispose, tout à fait inadaptés à traiter la douzaine de conflits dont elle s'est saisie depuis Bamako et, d'autre part, le déséquilibre entre les déclarations des Etats et la volonté politique de les mettre en œuvre. Chacun sait que les Etats membres n'ont pas les moyens de financer tous les projets de l'organisation. Au-delà des simples moyens financiers, toutefois, il faut encore faire preuve de solidarité, prendre un engagement politique, mobiliser des synergies - ce n'est hélas pas toujours le cas. Puisse ce colloque ouvrir des pistes de réflexion qui permettront à la Francophonie de surmonter ces obstacles et d'affermir son action.

**Mme Henriette Martinez**, *présidente déléguée de la section française de l'APF* – Ces critiques positives et ces propositions ouvrent en effet des pistes pour améliorer la mise en œuvre des grands textes fondateurs de la Francophonie.

**M. Hassan Abdelhamid**, *coordinateur du réseau de chercheurs de l'AUF sur la question des droits fondamentaux* – La démocratie est l'une des notions fondamentales de la Déclaration de Bamako. Existe-t-il une conception francophone de la démocratie ? En quoi diffère-t-elle de la vision universelle, de celle que défendent les Nations Unies par exemple ? On dit souvent que francophonie et démocratie sont inséparables. La Déclaration de Bamako énonce un fait simple : le projet francophone ne saurait s'approfondir sans une progression constante de la démocratie. Celle-ci, loin d'être soumise à un mode d'organisation unique, s'exprime sous plusieurs formes, toujours dans le respect des principes universels, mais aussi des spécificités historiques, culturelles, économiques, religieuses et sociales des peuples.

L'analyse des déclarations adoptées par la Francophonie démontre que l'OIF participe au consensus international concernant les questions liées à la démocratie. On a même souvent le sentiment que lesdites déclarations se bornent à copier les textes onusiens. Cela étant, une étude plus approfondie fait apparaître la véritable originalité de ces textes, sinon dans la définition du concept, au moins dans la démarche adoptée pour le mettre en œuvre. La Francophonie s'est en effet dotée d'un dispositif d'observation des pratiques de la démocratie. La branche francophone de la démocratie repose sur deux approches complémentaires : d'une part, une démarche pédagogique ne se réduisant pas à la proclamation de principes généraux, mais détaillant les engagements pris et précisant pour chacun d'eux les pratiques à adopter et les actions à mener ; d'autre part, un mécanisme de suivi spécifique des pratiques et actions

des Etats membres par l'intermédiaire d'un observatoire des pratiques de la démocratie, placé sous l'autorité du Secrétaire général de la Francophonie.

Cette approche francophone de la démocratie est d'autant plus nécessaire que les Etats francophones se caractérisent par une grande diversité juridique, politique et sociale. C'est dans le cadre de cette diversité que doit s'inscrire la promotion de la démocratie, grâce à trois éléments constitutifs du couple que forment la francophonie et la démocratie : tout d'abord, les politiques nationales des Etats francophones, envisagées sous l'angle d'une volonté de promouvoir la démocratie dans un espace géopolitique en construction ; la communauté francophone, ensuite, élément de la société civile qui ne saurait s'affirmer qu'en valorisant la gouvernance démocratique grâce à des institutions qui garantissent des délibérations permanentes entre gouvernants et gouvernés ; l'individu, enfin, dont l'identité francophone est en constante évolution, et pour qui le partage d'une langue n'implique pas nécessairement le partage de valeurs, même démocratiques.

En effet, l'originalité et l'ambiguïté de la francophonie viennent de ce que le partage d'une langue ne saurait masquer l'extrême diversité des cultures juridiques qui caractérisent l'espace francophone, aussi diverses que les espaces culturels dont elles procèdent. La culture juridique d'une collectivité est l'ensemble des valeurs de représentation, ainsi que des techniques et des institutions relatives au droit, envisagées selon leur nature, leurs sources, leur fonction et leur application. La culture juridique peut relever d'opérateurs spécialisés, mais peut aussi être comprise plus largement au sens de la conscience juridique par laquelle on détermine la place du droit dans telle ou telle société. Chaque tradition juridique porte en soi sa propre identité, bien que celle-ci ne puisse être définie de manière dogmatique. La culture juridique peut se représenter en trois cercles concentriques : l'écorce externe, mobile et perméable, la pellicule intermédiaire de l'interprétation prépondérante de la tradition et le noyau dur fait des éléments essentiels à cette tradition. Face à l'apport d'autres traditions, les deux premiers cercles peuvent se recomposer sans mettre en péril l'identité essentielle d'une culture juridique.

Dès lors, comment définir et mesurer les interactions possibles entre les cultures juridiques au sein de l'Etat et à l'échelle internationale ? Le dialogue des cultures juridiques doit être organisé et relever le défi de la coopération. L'identité est faite de frontières, mais le partage exige de les franchir. Quelles sont donc les interactions infra-étatiques et supra-étatiques entre

les cultures juridiques, et en quoi concernent-elles les enjeux de gouvernance démocratique dans l'espace francophone ? La Francophonie, dont la mission est de promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme, se doit de proposer une méthodologie qui permettra de mieux appréhender la diversité des cultures juridiques, sous l'angle de leurs caractéristiques historiques, culturelles, économiques, sociales et religieuses.

A cet égard, réjouissons-nous que le prochain sommet de Montreux permette d'engager un processus de compréhension mutuelle des cultures et des religions au sein de l'espace francophone, notamment par l'intermédiaire des réseaux de chercheurs de l'AUF, en se fondant sur quatre éléments principaux : l'Etat de droit, la pluralité juridique, le dialogue des cultures et la gouvernance démocratique. L'Etat de droit implique la soumission de l'Etat au droit, l'institutionnalisation des droits de l'homme, la séparation des pouvoirs et l'avènement d'un constitutionnalisme démocratique. Pour qu'advienne le règne du droit dans les sociétés pluralistes, où coexistent plusieurs ordres juridiques, étatiques ou infra-étatiques, il faudra dépasser l'amalgame entre Etat de droit et droit de l'Etat. Concernant la pluralité juridique, rappelons que chaque culture produit sa propre tradition juridique. Compte tenu de la tendance centralisatrice de l'Etat, cependant, la culture juridique a souvent été nationalisée. A la faveur de la décentralisation actuelle de l'Etat, la pluralité juridique se manifeste par l'existence simultanée de plusieurs systèmes juridiques aux niveaux infra-étatique, supra-étatique et étatique. Le dialogue des cultures, ensuite, est un impératif qui, pour la Francophonie, constitue une autre dimension de la gouvernance, à savoir le respect de la diversité des représentations de l'homme et de la société, et notamment la diversité juridique. L'OIF devra veiller à conformer ses pratiques avec son discours relatif au lien entre gouvernance et pluralité juridique. Enfin, la gouvernance démocratique s'identifie par l'affectation authentique des pouvoirs au service des citoyens et de la collectivité. Elle résulte de la mise en œuvre de dispositifs et d'institutions grâce auxquels les affaires collectives sont soumises à délibération, à négociation et à arbitrage permanents entre gouvernants et gouvernés. En effet, les pouvoirs publics ne sont que l'une des composantes d'un réseau d'acteurs essentiels au développement des sociétés. L'Etat, dont le rôle et la légitimité sont ainsi recadrés, est soumis à des exigences conséquentes : la bonne gouvernance est l'enfant de la démocratie, puisqu'elle ne peut exister que si les citoyens jouissent de leurs droits fondamentaux, si l'Etat démocratiquement élu s'engage dans un dialogue sociétal transparent et s'il gère efficacement la tension entre ordre et désordre, et s'il contribue avec ses partenaires privés, transnationaux et internationaux au développement équitable et durable.

La Francophonie suggère une vision originale de la mondialisation. Elle refuse la globalisation, et propose une mondialisation plus humaine et plus fraternelle fondée sur des valeurs universalistes. C'est ainsi qu'elle est à la fois une philosophie et une morale digne du XXI<sup>e</sup> siècle. Elle pourra jouer le rôle que tint autrefois l'organisation des pays neutres. En vertu du principe de responsabilité de protéger, consacré par la Déclaration de Saint-Boniface, les missions des forces de maintien de la paix sont devenues multidimensionnelles et dépassent le seul cadre militaire. A cet égard, la Francophonie a un rôle essentiel à jouer dans son champ de compétences : appui à la restauration de l'Etat de droit, processus électoraux, facilitation de la transition et de la sortie de crise, instauration d'une paix durable fondée sur la consolidation de la démocratie. La Charte de la Francophonie et les déclarations de Bamako et de Saint-Boniface constituent l'instrument normatif de référence pour l'action politique de l'OIF, qui s'emploie depuis dix ans à en mettre les dispositions en œuvre. Hélas, la timidité perdure et le verbe se substitue souvent aux actes. On entend souvent dire que les francophones parlent alors que les anglophones agissent. Il faut donner aux francophones les moyens d'agir de manière pragmatique, car la francophonie est une chance considérable, un champ d'action politique, économique et social remarquable, quoique insuffisamment défriché.

#### **Table ronde 4**

#### **Un désengagement de la France en Afrique francophone ?**

##### **Présidence de M. Jean-Louis Christ**

**M. Jean-Louis Christ**, député, président de la mission d'information parlementaire « *Politique de la France en Afrique* » – Dans la région où je suis né, en Alsace, les enfants ont pour langue maternelle le tudesque – la langue de Charlemagne, et matrice de toutes les langues alémaniques. Ce n'est qu'à l'école maternelle que j'ai appris le français. Plus tard, j'en ai mesuré la valeur, au point de croire que l'on peut en effet parler de conception francophone de la démocratie – cette conception qui a sans doute suscité mon engagement politique.

La mission d'information parlementaire que j'ai eu l'honneur de présider nous a permis de constater les divergences d'opinion entre continents. Ces dernières années, la relation entre la France et l'Afrique a changé : il est indispensable d'en prendre conscience pour éviter de marginaliser la France dans une Afrique de plus en plus sollicitée par de nouveaux partenaires. Le lien intime, affectif, parfois tumultueux mais toujours privilégié que la France entretient avec l'Afrique ne saurait s'enrichir sans concilier les intérêts des uns et des autres dans le cadre d'un nouveau partenariat. La France doit refonder la relation qui l'unit à l'Afrique. C'est dans ce cadre que le Président de la République a voulu une politique africaine décomplexée, qu'il a évoquée dans son discours du Cap. Elle suppose de relever quatre défis : la clarification de nos intérêts politiques et économiques en Afrique, la réconciliation des Français avec l'Afrique grâce à une action plus transparente, une volonté déterminée de participer au développement de l'Afrique et, enfin, la défense de la francophonie, maillon essentiel de notre engagement sur le continent. Qu'en est-il précisément de cet engagement aujourd'hui ?

**M. Stéphane Gompertz**, *directeur de la direction Afrique, ministère des affaires étrangères et européennes* – Commençons d'emblée par poser le fait suivant : la France n'a pas de politique spécifique vis-à-vis de l'Afrique francophone – à vrai dire, il n'est même pas certain qu'elle mène une politique unique vis-à-vis de l'Afrique, tant celle-ci est diverse. De surcroît, l'Afrique francophone n'est pas nettement délimitée et a tendance à s'étendre : certains pays lusophones ou hispanophones adhèrent à la Francophonie, et l'intérêt pour le français est croissant, y compris dans des pays anglophones, au Kenya ou en Tanzanie par exemple.

Peut-on parler de désengagement politique de la France en Afrique ? La politique française sur le continent se renouvelle pour tenir compte de la formidable croissance du monde et de l'émergence bienvenue de nouveaux acteurs comme l'Inde ou la Chine. Dans ce contexte, on pourrait croire à une présence moindre de la France, mais l'impression est paradoxale. Ainsi, le sommet de Nice a rassemblé environ 35 chefs d'Etat et de gouvernement africains, et abordé des questions politiques délicates, dont la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le monde des affaires y a été associé, qu'il s'agisse d'entreprises françaises et africaines ou des ministres de l'économie. En outre, les représentants des Etats africains non francophones y ont pris une place importante, comme en témoigne la participation de MM. Zuma pour l'Afrique du Sud et Zenawi pour l'Ethiopie. En réalité, le sommet de Nice a marqué le triomphe d'une relation diversifiée entre la France et l'Afrique, où la part relative

de l'Afrique francophone a diminué – en dépit des interventions décisives des présidents Wade ou Biya, par exemple.

Pourtant, la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance des anciennes colonies françaises en Afrique semble illustrer un certain retour au « pré carré ». L'approche française de l'Afrique serait-elle donc schizophrène ? Aucunement. Le rôle éminent de l'Afrique francophone au sommet de Nice en témoigne, de même que le fait que le cinquantenaire, qui célèbre un événement passé, est résolument tourné vers l'avenir. La politique française est donc renouvelée, et elle est diversifiée. Ainsi, la France demeure active dans le traitement des crises institutionnelles africaines, qu'elles résultent de coups d'Etat ou de manipulations constitutionnelles. Elle est parfois esseulée, en Guinée par exemple : pendant les errements du régime de Dadis Camara et après le massacre épouvantable du 28 septembre 2009, elle a pris l'initiative pour aider le pays à sortir de ce mauvais pas. Aujourd'hui, il s'apprête à tourner la page en organisant des élections libres.

La France a toujours voulu concilier la défense des principes démocratiques avec la prise en compte des réalités et des contraintes propres à chaque pays. En Mauritanie ou au Niger, par exemple, la conscience du danger que représente Al-Qaida au Maghreb islamique a pesé sur nos décisions. Cela étant, la France, plus qu'auparavant, entend envisager les crises africaines dans un cadre multilatéral. Elle s'appuie naturellement sur l'OIF, par exemple en République centrafricaine, où le mandat du Président Bozizé expirait il y a deux semaines bien que, de l'avis général, le pays n'ait pas été prêt à organiser des élections ; c'est avec l'OIF et l'ONU que la France a élaboré une solution visant à organiser les élections dans de bonnes conditions au mois d'octobre. Nous travaillons également en étroite collaboration avec la CEDEAO, la SADEC, l'ONU et, bien entendu, l'Union africaine. Enfin, nous suivons de près l'évolution des institutions africaines et défendons la tenue d'élections, mais sans prendre parti. La presse spéculé parfois sur tel ou tel candidat, qui serait celui de la France : c'est faux. D'ailleurs, annoncer un soutien public serait la meilleure manière de torpiller le candidat concerné. Soyons clairs : la France n'a pas de candidat en Afrique, ni au Gabon, ni au Togo, ni en Côte d'Ivoire. Elle se refuse à toute ingérence – sauf si le principe de la responsabilité de protéger est en jeu. Son seul objectif est de donner libre cours au jeu démocratique en Afrique.

J'en viens à la question plus complexe de l'aide au développement, marquée par le tarissement des ressources. L'aide au développement de la France n'a pourtant cessé de

croître : cette année, elle dépasse 0,4% du PIB – un record. Hélas, compte tenu de nos problèmes budgétaires, l'aide au développement est, pour une part croissante, composée de prêts et assortie de garanties et, pour une part décroissante, composée de dons ou de subventions. Tout d'abord, l'aide bilatérale est en baisse alors que l'aide multilatérale augmente. Dès lors, nos moyens d'intervention directs auprès de nos partenaires sont réduits. Ensuite, en 2007, l'Agence française de développement consacrait 201 millions d'euros de subventions à l'Afrique, contre 145 millions en 2009. En revanche, les prêts non souverains accordés à des entreprises publiques ou à des collectivités territoriales ont connu un bond en deux ans, avec cette particularité que la zone franc prend une part décroissante par rapport au reste de l'Afrique, compte tenu du fait qu'elle est composée des pays les plus pauvres du continent, dont la capacité d'absorption de prêts aux conditions du marché est plus faible. La crise budgétaire actuelle risque hélas d'amplifier ce phénomène dans les années à venir. On constate d'ailleurs la même évolution pour les fonds de solidarité prioritaire par rapport aux crédits du ministère des affaires étrangères. La crise est là, et nos moyens budgétaires diminuent. Nous sommes donc confrontés à un immense défi : que deviendra la part de notre aide au développement qui bénéficie aux pays les plus pauvres ? Les obstacles en la matière sont innombrables.

Certains instruments permettent néanmoins de nuancer ce tableau pessimiste. Tout d'abord, l'aide budgétaire aux pays d'Afrique francophone a augmenté, même si elle ne permet pas de compenser toute la diminution susmentionnée. Ensuite, les « contrats désendettement développement » sont en plein essor. Ils consistent en une remise de dette aux termes de laquelle le pays débiteur continue de verser une part de son remboursement, lequel est immédiatement reversé par la France aux fins de son développement. Le principal « C2D » actuel concerne le Cameroun et porte sur 537 millions d'euros sur cinq ans. Nous en lancerons prochainement un autre de l'ordre de 200 millions d'euros. Si un gouvernement parvient à être démocratiquement élu en Côte d'Ivoire, l'éventuel C2D que nous concluons avec ce pays portera sur un montant bien supérieur encore. Enfin, la France demeure le deuxième contributeur au Fonds européen de développement, et une partie substantielle de son aide au développement passe par des canaux multilatéraux. Il appartiendra aux parlementaires ici présents, le cas échéant, de la réorienter.

**M. Jean-Louis Christ**, député, président de la mission d'information parlementaire « *Politique de la France en Afrique* » – La mission que nous conduisons actuellement porte

précisément sur l'articulation entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale. Nous souhaitons renforcer la première, notamment pour accroître sa lisibilité. Puisqu'il a été question du discours du Cap, qu'en est-il des accords de défense entre la France et l'Afrique ?

**M. François-Xavier Deniau, ambassadeur, chargé du suivi de la renégociation des accords de défense franco-africains, ministère des affaires étrangères et européennes** – Dans son discours du Cap, le Président de la République a en effet annoncé que la France proposerait la renégociation des accords de défense qui la lient à huit Etats africains. Le premier objectif est de moderniser un ensemble de textes négociés à l'époque des indépendances, alors que chacun était convaincu que les jeunes Etats devaient se consacrer en priorité à leur construction institutionnelle et à leur développement économique plutôt qu'aux dépenses militaires. La situation a changé ; il faut tourner la page. En matière de maintien de la paix, l'Afrique prend en main son propre destin. Toutes les dispositions de ces anciens accords qui prévoient l'intervention dans une crise intérieure sont ainsi abrogées, de même que la garantie de sécurité de l'ancienne métropole est abandonnée. Ensuite, nous visons désormais à contribuer à l'édification du système de sécurité collective de l'Union africaine, dans le cadre du soutien que l'Europe s'est engagée à lui fournir en décembre 2007 à Lisbonne. En outre, par souci de transparence, il faut abroger les textes inutilement empilés et soumettre au Parlement les nouveaux textes en la matière pour autorisation de ratification – le Sénat a d'ailleurs déjà été saisi de deux d'entre eux, concernant respectivement le Togo et le Cameroun. Enfin, cette renégociation s'effectue dans un esprit de partenariat. Il ne s'agit naturellement pas d'imposer quoi que ce soit, mais de négocier avec les Etats partenaires en fonction des spécificités nationales, qui exigeront la déclinaison nationale de modules communs.

Le hasard du calendrier a fait converger cette renégociation avec deux autres événements : la parution du Livre blanc sur la défense nationale, qui préconise notamment de recentrer la présence militaire française en Afrique sur deux bases seulement, l'une sur la côte Est et l'autre sur la côte Ouest ; d'autre part, l'accroissement de la contrainte budgétaire qui impose certains choix en matière de déploiement et de coopération militaires.

Aujourd'hui, quatre des huit accords de défense en vigueur ont déjà été renégociés et signés avec le Togo, le Cameroun, le Gabon et la République centrafricaine. C'est précisément au Gabon que se situera la principale base française sur la côte atlantique. Les négociations se

poursuivent avec les Comores, le Sénégal et Djibouti. Lorsque les circonstances politiques le permettront, la négociation avec la Côte d'Ivoire s'engagera. Il restera une présence militaire française au Sénégal et à Djibouti, en fonction de la volonté de chacune des parties : elle sera maintenue à Djibouti, mais très réduite au Sénégal, fournissant la base d'une coopération régionale innovante.

**M. Jean-Louis Christ**, *député, président de la mission d'information parlementaire « Politique de la France en Afrique »* – Il est vrai que l'Union africaine est aujourd'hui en demande de coopération afin de parvenir, grâce aux armées nationales, à régler les conflits régionaux.

**M. Alioune Sall**, *directeur exécutif de l'Institut des futurs africains* – L'institut que je dirige, spécialisé dans la prospective, entretient des liens privilégiés avec l'univers intellectuel francophone. Le terme même de « prospective », forgé en 1957 par Gaston Berger, compte en effet d'éminents promoteurs francophones tels que Jacques Lesourne, Hugues de Jovenel, Marcel Massé ou encore Michel Godet. L'Institut des futurs africains a bâti plusieurs scénarios très contrastés concernant l'évolution de l'engagement de la France en Afrique.

Tout d'abord, il a bel et bien existé un « pré carré » français en Afrique, dont l'architecte fut le général de Gaulle, grand connaisseur de l'Afrique qui fut bombardé à Dakar et accueilli à Brazzaville. Cette « Françafrique » s'est appuyée sur plusieurs institutions : le ministère de la coopération, la Caisse centrale de coopération économique et, aujourd'hui, le ministère de l'économie et des finances. La relation franco-africaine possédait une dimension affective certaine : les élites africaines, formées dans les universités françaises, étaient attachées à la France. Les deux guerres mondiales avaient même produit une fraternité d'armes. D'autre part, la France exerçait une influence diplomatique dont l'Afrique tirait parti.

Aujourd'hui, la politique africaine de la France est paradoxale. Au fond, le dernier chef d'Etat qui a porté le projet gaullien d'engagement en Afrique est aussi celui qui a accusé de Gaulle d'être responsable d'un « coup d'Etat permanent » : François Mitterrand. En effet, Jacques Chirac ne connaissait pas l'Afrique comme ses prédécesseurs. Enfin, le Président Sarkozy a voulu banaliser l'Afrique et décomplexer les relations – notamment commerciales – qu'elle entretient avec la France. Au dernier sommet de Nice, il n'a accordé d'entretien en tête-à-tête qu'à deux chefs d'Etat : ceux de l'Afrique du Sud et du Nigeria. A cet égard, la politique

africaine de la France semble vaciller entre des discours en trompe-l'œil et des mesures spectaculaires, où la joyeuse sérénade franco-africaine se heurte vite au tohu-bohu des intérêts économiques.

En dépit de ces vagues-hésitations qui rendent la politique africaine de la France difficilement lisible, la France ne se désengage pas véritablement de l'Afrique. Certes, l'évolution économique actuelle sonne le glas de l'exclusivité des rapports commerciaux entre la métropole et ses anciennes colonies, mais les responsables et entrepreneurs français conservent un intérêt stratégique pour le continent et entendent y accroître les parts de marché de la France. Au plan politique, au-delà de la volonté de normalisation exprimée dans le discours du Cap, chacun sait bien que l'éviction du ministre de la coopération a été voulue par les représentants de la Françafrique, celle-là même qui avait autrefois obtenu le départ de Jean-Pierre Cot. Ainsi, les mêmes réseaux perdurent.

D'autre part, l'Afrique a beaucoup changé. Les élites au pouvoir ne sont plus les mêmes. Dans les années 1960, les chefs d'Etat, souvent issus de l'école normale William Ponty, dirigeaient des républiques d'instituteurs. Aujourd'hui, ils sont économistes et dirigent des républiques de banquiers. Dès lors, la France n'a naturellement plus les moyens d'une politique impériale. La croissance africaine est élevée, et la France n'y prend pas une part importante, car les nouvelles élites africaines tissent d'autres liens, disposent de plus grandes marges de manœuvre. De ce point de vue, l'apparent désengagement de la France consiste à faire contre mauvaise fortune bon cœur.

Tournons-nous vers l'avenir de la relation franco-africaine afin d'envisager par une réflexion prospective comment la rendre fructueuse et lisible. Elle reposera sur l'audace des élites françaises et africaines. Il faudra oser penser, parler et agir en termes nouveaux – ce fut la recette de toutes les révolutions réussies. La capacité de penser de nouveaux concepts, ou *logos*, de susciter le désir d'avenir, ou *epithumia*, et d'inscrire l'action dans la durée, ou *ergon*, fit d'Athènes le centre du monde. Ce triptyque, qui produisit le miracle grec, est encore d'actualité si l'on veut que la francophonie ait un avenir.

**M. Alain Viry**, *président du conseil de surveillance du groupe CFAO, membre du conseil d'administration du Conseil des investisseurs français en Afrique (CIAN) – L'évolution de la politique africaine de la France, quelle qu'elle soit, ne changera pas la vie des populations*

africaines. Cette politique se banalise – et la même lecture peut se faire de la présence des entreprises françaises en Afrique.

Dans ces conditions, l'Afrique est-elle un relais de croissance pour les entreprises françaises ? Le continent change de plus en plus vite. Géant démographique, il ne représente que 45% du PIB de la France, pour 53 Etats. Ses principaux marchés se trouvent en Afrique du Sud, au Maghreb, au Mashreq et au Nigeria. Cela étant, compte tenu des rythmes de croissance actuels, l'économie africaine aura dépassé le volume du PIB français d'ici dix ans. Elle dispose de ressources naturelles considérables. La forte demande des pays émergents fait des activités primaires un secteur d'importants investissements. En revanche, les activités industrielles de production et de transformation n'alimentent que les marchés intérieurs nationaux, encore faiblement intégrés à l'échelle régionale. Enfin, le secteur des services marchands est florissant, et la concurrence internationale y est vive. La principale difficulté à laquelle se heurtent les entreprises consiste à faire les bons choix stratégiques dans un marché dont on a peine à quantifier les potentialités. Ajoutons que l'exception africaine n'existe pas. L'Afrique est un acteur de la mondialisation. Elle n'est pas un marché facile, mais le niveau de service qui y est exigé est le même qu'ailleurs : ce n'est pas un marché au rabais.

J'en viens aux atouts de l'Afrique. Le taux de croissance durable oscille entre 5% et 7%, même si la crise a provoqué un léger ralentissement en 2009. Ainsi, aucune des activités du groupe CFAO n'a fléchi à l'exception du secteur automobile. La plupart des entreprises ont bien résisté et poursuivent leur progression. Ensuite, on constate l'émergence d'une classe moyenne sur l'ensemble du continent, d'où une maturation des marchés. Troisièmement, les composantes de la croissance connaissent un rééquilibrage : le rapport entre actifs et inactifs s'améliore, l'urbanisation se poursuit, et le poids de la dette africaine est inférieur à 25% du PIB. En outre, au-delà des investissements directs étrangers, les entreprises effectuent d'importants réinvestissements de *cash flow* qui nourrissent la croissance. Enfin, les marchés des produits de consommation courante offrent des perspectives de croissance extrêmement élevée, en raison de la croissance démographique et de l'augmentation du revenu par habitant. A titre d'exemple, ces dix dernières années, l'entreprise que je dirige a connu un taux de croissance annuel de 12%.

Revenons enfin sur quelques idées fausses. Tout d'abord, la présence en Afrique des grands pays émergents – la Chine, mais aussi l'Inde ou le Brésil – est légitime. C'est même un

facteur d'optimisme pour l'avenir. Pour de nombreux responsables africains, il y a davantage d'efficacité à court terme à travailler avec la Chine, compte tenu notamment des rapports de conditionnalité différents. Ainsi, les Chinois sont plus proches des Africains pour ce qui concerne le niveau de revenu, mais aussi la méthode de travail. La Chine, d'ailleurs, est un faux problème, et l'on ne saurait se réfugier derrière le paravent de la respectabilité pour expliquer le manque de réactivité de nos entreprises dans un contexte changeant. Les entreprises qui réussissent ne sont pas celles qui exportent leur modèle, mais celles qui s'adaptent aux marchés. Ainsi, Essilor et Danone ont très bien réussi en Chine ou en Inde. A cet égard, l'émergence de la Chine en Afrique est durable, car les Chinois savent s'adapter.

S'agissant de la corruption, elle n'est pas spécifique à l'Afrique, disait Jean-Michel Severino. D'autres zones du monde à forte croissance, poursuivait-il, sont aussi des zones à forte corruption. D'un point de vue éthique, elle est naturellement condamnable, mais force est de constater qu'elle empêche rarement le développement – la Chine en est un exemple. Il ne faut donc pas condamner l'Afrique au non-développement au prétexte de la corruption que l'on y trouve.

En somme, l'image de l'Afrique se redresse – et sans doute la Coupe du monde de football y est-elle pour quelque chose. L'Afrique est encore méconnue : la nouvelle génération de dirigeants français n'a pas eu la chance, comme la précédente, de séjourner en Afrique dans le cadre de la coopération. D'autre part, les médias n'entretiennent plus de réseaux de correspondants en Afrique, à quelques exceptions près. Ajoutons que l'Afrique n'est pas une, mais diverse. Les entreprises y voient souvent une zone de crise, mais le risque n'est pas plus élevé que sur d'autres continents. Nos perceptions doivent changer : oser entreprendre en Afrique est certes une aventure difficile qui n'est pas ouverte à tous, mais ce continent regorge de potentialités.

**M. Jean-Louis Christ, député, président de la mission d'information parlementaire « Politique de la France en Afrique »** – J'ajoute que le développement économique participe à la transition démocratique et à l'émergence d'une classe moyenne ; et que l'essor de la formation professionnelle est intimement lié au décollage économique. Dans ce domaine essentiel, la Francophonie doit se mobiliser.

**M. Alain Antil**, responsable du programme *Afrique subsaharienne de l'IFRI* – On a pu dresser un constat mitigé de l'engagement de la France et de la situation de la francophonie en Afrique. La France y conserve d'importantes positions commerciales et son aide demeure importante. Le franc CFA reste un outil très utile de stabilisation économique. La France est impliquée dans la résolution des conflits, et se fait l'avocat de l'Afrique subsaharienne sur certains sujets – comme elle l'a montré à Copenhague en décembre 2009. Elle est vouée à demeurer l'un des pays qui comptent sur le continent, dans l'espace francophone et au-delà. Cela étant, l'arrivée de nouveaux partenaires émergents permet aux pays d'Afrique francophone de sortir du tête-à-tête post-colonial. Dans les années 1980, le premier partenaire commercial de ces pays était la France, qui était aussi le principal bailleur de fonds et intervenait directement dans les crises. Le rééquilibrage en cours n'est pas une mauvaise chose pour les pays africains.

A plus long terme, néanmoins, plusieurs motifs d'inquiétude subsistent quant à l'engagement français en Afrique. Tout d'abord, le désintérêt politique français est très fort, qu'il s'agisse du Président de la République ou des grands partis de gouvernement. Pourquoi la nouvelle génération de responsables politiques ne s'intéresse-t-elle pas à l'Afrique ? D'une part, les contacts sont peu nombreux et plus désincarnés. Ensuite, certains jeunes dirigeants craignent que leur intérêt pour l'Afrique ne soit perçu comme une participation aux réseaux françafricains, même s'ils sont en perte de vitesse. Enfin, les élites politiques partagent une vision erronée de l'Afrique, qui serait une entité négligeable au plan économique et, dès lors, qui n'est pas considérée comme un partenaire. Au fond, l'Afrique est généralement perçue à travers deux prismes : celui du misérabilisme et de la charité, d'une part, et celui du péril migratoire de l'autre. De surcroît, les médias généralistes ne traitent de l'Afrique qu'à l'occasion d'événements tragiques. Les journalistes, à quelques exceptions près, ne sont pas familiers de l'histoire et de la sociologie des pays africains et emploient régulièrement à tort les mêmes grilles explicatives – généralement d'ordre ethnique. Ce traitement affecte les perceptions qu'ont les élites et les citoyens de l'Afrique, pour qui l'intérêt d'entretenir des liens avec ce continent ne va pas de soi.

Le paradoxe est de taille : ce désintérêt se manifeste alors même que le monde entier s'intéresse à l'Afrique, qu'il s'agisse des Etats-Unis, de la Russie, d'autres pays européens, de la Chine bien sûr, mais aussi de la Corée du Sud qui a récemment organisé un sommet avec l'Afrique, de la Turquie qui prévoit de doubler le nombre de ses ambassades sur le continent,

de l'Iran qui se dote d'une véritable politique africaine, ou encore de l'Amérique latine. Or, face à cette tendance mondiale, la France s'interroge sur la pertinence de son engagement africain : curieux point de vue !

Peu de pays au monde ont une connaissance de l'Afrique comme la France, qui dispose d'un remarquable vivier de chercheurs et d'experts – français et francophones, y compris africains. Or, cette expertise est en voie d'extinction. Ainsi, les doctorants africanistes ne parviennent plus à trouver des postes et des bourses universitaires. Les recherches sur l'Afrique étaient très valorisées dans les années 1970 ; ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le déclin de cette expertise est en marche, même s'il n'est peut-être pas irréversible. Il affectera la capacité de la France à comprendre un continent en évolution pourtant très rapide. Songez que la seule ville de Nouakchott compte aujourd'hui davantage d'habitants que toute la Mauritanie lors de l'indépendance ! Autrefois très peu urbanisé, ce pays a désormais l'un des plus forts taux d'urbanisation d'Afrique, et a connu des bouleversements sociaux et économiques majeurs. Notre connaissance doit s'adapter en conséquence.

**M. Jean-Louis Christ**, *député, président de la mission d'information parlementaire « Politique de la France en Afrique »* – S'agissant du désintérêt de la classe politique française pour l'Afrique, je précise que le Parlement, par tradition, ne joue qu'un rôle marginal en matière d'affaires étrangères et de défense. Toutefois, il conquiert peu à peu de nouveaux pouvoirs et fait entendre sa voix dans ce domaine. D'autre part, pour que les Français comprennent mieux l'enjeu et l'intérêt de la relation franco-africaine, il leur faut des relais qui en fassent la promotion, et chacun ici est en position de le faire.

**Mme Henriette Martinez**, *présidente déléguée de la section française de l'APF* – Je vous confirme que les parlementaires s'intéressent de près aux questions africaines.

Au nom du Président de l'Assemblée nationale, je remercie vivement l'ensemble des intervenants et des participants à cette journée consacrée à la francophonie en Afrique, dont j'espère qu'elle aura permis de tracer des pistes de réflexion utiles à chacun.

## Table des matières

<b>Ouverture du colloque</b>	<b>3</b>
<i>Table ronde 1</i>	<b>13</b>
<b>Le français, une langue d'avenir pour l'Afrique ?</b>	
<i>Table ronde 2</i>	<b>22</b>
<b>Les enjeux institutionnels de la francophonie en Afrique</b>	
<i>Table ronde 3</i>	<b>31</b>
<b>Dix ans après la Déclaration de Bamako : où en est la promotion de la démocratie, la prévention des conflits et le soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'homme en Afrique francophone?</b>	
<i>Table ronde 4</i>	<b>42</b>
<b>Un désengagement de la France en Afrique francophone ?</b>	

---